

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> d'arrondissement s'est réuni le mardi 18 juin 2024 à 18h à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 27 mai 2024. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 12 juin 2024, et l'ordre du jour complémentaire a été notifié à chacun et affiché le 14 juin 2024.

**Élu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement :** M. François VAUGLIN

**Maires adjoints :** Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

**Conseillers de Paris :** Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE.

**Conseillers d'arrondissement :** Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX.

**Pouvoirs**

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Lucie SOLEM à Mme Dominique KIELEMOËS
- Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI
- M. Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- M. Aymeric DE TARLÉ à Mme Rosalie LAMIN
- M. David BELLIARD à Mme Joëlle MOREL – *à partir de 2024 DLH 89*
- Mme Chloé SAGASPE à M. Alexandre VISCONTINI – *à partir de 2024 DLH 89*
- Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Joséphine LANFRANCHI – *à partir de V11202425*
- M. Jérôme MEYER à M. Luc LEBON – *à partir de V11202425*

**Excusés**

- Mme Emma RAFOWICZ
- Mme Delphine TERLIZZI
- M. Jean-François MARTINS
- Mme Nelly GARNIER

**Secrétaire de séance :** M. Grégory MOREAU

**Ordre du jour de la séance :**

**I / Désignation du secrétariat de séance**

11202412 Désignation du secrétariat de séance

**II / Adoption de la procédure d'urgence**

11202414 Adoption de la procédure d'urgence

**III / Election d'une adjointe au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement**

11202415 Election d'une adjointe au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement

**VI / Budget Supplémentaire 2024**

11202413 Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2024

**V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement**

**Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires**

2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030

2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

2024 DDCT 4 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (75.650 euros) à 27 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires du 11<sup>e</sup> arrondissement

2024 DDCT 64 Subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2024

2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (672.450 euros) à 39 associations pour la réalisation de 88 actions

2024 DDCT 123 Subventions (59.000 euros) à 10 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2025

2024 DDCT 39 Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur

2024 DDCT 82 Subventions (17.750 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11<sup>e</sup> arrondissement

**Police Municipale et Prévention**

2024 DPMP 3 Subventions (40.000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville

**Espaces Verts et Environnement**

2024 DEVE 38 Subventions de fonctionnement (50.000 euros) à 6 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité

2024 DEVE 47 Subventions (76.000 euros) à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

2024 DEVE 48 Subventions (54 000 euros) à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable

**2024 DEVE 54** Subventions (25.665 euros) à 7 associations pour soutenir des actions en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être

**2024 DEVE 14** Dénomination « Square Dominique Bernard » attribuée au square situé 1 boulevard Jules Ferry (11e)

### **Voirie et Déplacements**

**2024 DVD 52** Plan Vélo et Budget Participatif - Subventions (277.000 euros en fonctionnement et 177.500 euros en investissement) à 20 associations et conventions associées

**2024 DVD 53** Subventions (31.000 euros) à 8 associations pour leurs actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! »

### **Santé Publique**

**2024 DSP 30** Subventions (177.020 euros) et avenant avec l'association LIRE pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville

**2024 DSP 32** Subventions (476.000 euros) à des dispositifs de soutien psycho-social à des femmes enceintes ou jeunes mères, gérés par l'association Ambroise Croizat (Bluets) et la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon (Hôpital Mère-Enfant de l'Est Parisien)

### **Familles et Petite Enfance**

**2024 DFPE 21** Subvention (125.211 euros) et avenant n° 4, subvention (6.790 euros) et convention d'investissement avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale située 10 impasse Delépine (11e)

**2024 DFPE 31** Subvention (200.950 euros) et avenant n° 4 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur (11e)

**2024 DFPE 32** Subvention (165.152 euros) et avenant n° 4 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon (11e)

**2024 DFPE 97** Subvention (135.706 euros) et avenant n°4 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47 rue de la Roquette (11e)

**2024 DFPE 143** Subvention (51.172 euros) et convention avec l'association Petit Concept (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et rénovation pour la crèche située 18-20 rue de l'Orillon (11e)

**2024 DFPE 66** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques – Subventions (115.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

**2024 DFPE 115** Subventions (436.500 euros), conventions et avenants avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants

**2024 DFPE 118** Subventions (939.400 euros), convention et avenants avec 15 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, ludothèques et ludomouv citoyennes dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles

**2024 DFPE 137** Subventions (733.806 euros) et avenants avec 5 associations pour l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans les relais petite enfance

### **Affaires Scolaires**

**2024 DASCO 16** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.091.946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

**2024 DASCO 33** Subventions d'équipement (38.200 euros) et subventions pour travaux (182.645 euros) à divers collèges publics parisiens

**2024 DASCO 67** Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un établissement public local d'enseignement – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

**Logement et Habitat**

**2024 DLH 89** Location de l'immeuble situé 81 rue du Chemin Vert (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique

**2024 DLH 124** Attribution d'une aide en nature à l'Association du Quartier Saint-Bernard pour la mise à disposition de locaux situés 40 rue Saint Bernard (11e)

**Solidarités**

**2024 DSOL 28** Subventions (152.500 euros) à 16 associations, et convention ou avenant avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

**2024 DSOL 29** Subventions (79 000 euros) à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles

**2024 DSOL 62** Participations (3.439.084 euros) aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

**2024 DSOL 84** Subventions (5.500 euros) à 2 associations, et convention avec l'une d'entre elles, pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel

**2024 DSOL 75** Subventions (455.400 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

**2024 DSOL 88** Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

**2024 DSOL 106** Subventions (187.800 euros) aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

**Jeunesse et Sports**

**2024 DJS 80** Subventions (255.000 euros), conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

**2024 DJS 82** Subventions (279.000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture

**Attractivité et Emploi**

**2024 DAE 2** Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'Economie Sociale et Solidaire 2024

**2024 DAE 14** Subventions (6.626.000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

**2024 DAE 19** Conventions et subventions (914.500 euros) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière

**2024 DAE 98** Subvention (77.500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

**Propreté et Eau**

**2024 DPE 23** Subventions (519.500 euros) et signature de conventions et d'avenants avec 18 structures œuvrant pour le réemploi

**2024 DPE 26** Subventions (41.600 euros) et conventions avec 2 associations pour le soutien à la création de fresques sur les rideaux métalliques des commerces parisiens

**Affaires Culturelles**

**2024 DAC 261** Subventions (30.600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

**2024 DAC 215** Attribution de la dénomination Toni Morrison à la bibliothèque Parmentier (11e)

**2024 DAC 21** Subventions (490.000 euros) et avenants à convention avec 2 structures de création et de diffusion de la danse

**2024 DAC 25** Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop

**2024 DAC 33** Subventions (250.926 euros) et conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP)

**2024 DAC 36** Contribution et subventions (590.000 euros) à 2 structures culturelles de spectacle vivant, et convention et avenant à convention avec ces structures

**2024 DAC 123** Subventions (35.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs

**2024 DAC 369** Subventions (15.000 euros) à 7 associations au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement

**2024 DAC 424** Subventions (39.500 euros) à 9 formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale

**VI / Vœux du Conseil d'arrondissement**

**V11202422** Vœu relatif à la préservation de la devanture du magasin INOVA, 21 rue Saint Ambroise (11e) [groupe Ecologiste du 11e]

**V11202423** Vœu relatif à l'amélioration de la démocratie locale par les votations citoyennes [groupe Ecologiste du 11e]

**V11202424** Vœu relatif à l'ouverture de nouveaux centres municipaux de santé [groupes Communiste et Citoyen / Paris 11 en Commun]

**V11202425** Vœu relatif à l'équipement du commissariat central du 11e arrondissement en pass Vigik universels [groupe Changer Paris]

**VII / Questions orales adressées au Maire du 11e arrondissement**

**Q11202404** Question orale relative au devenir de la place du Père Chaillet [groupe Changer Paris]

**Q11202405** Question orale relative aux « ramblas » des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry [groupe Changer Paris]

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement

### **11202412 – Désignation du secrétariat de séance**

**M. le Maire** : « Chers collègues, le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte. Bonsoir à tous. Anne HIDALGO m'a donné pouvoir, Lucie SOLEM a donné pouvoir à Dominique KIELEMOËS, Aymeric DE TARLÉ à Rosalie LAMIN, Sofiane KADDOUR-BEY à Bénédicte DAGEVILLE. Ce sont les pouvoirs que nous avons reçus à ce stade.

Je vous propose de désigner secrétaire de séance Grégory MOREAU. Je ne vois pas d'objection. Merci. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202414 – Adoption de la procédure d'urgence**

**M. le Maire** : « Chers collègues, il ne vous aura pas échappé que nous avons eu une séquence électorale au cours de laquelle notre collègue Emma RAFOWICZ a été élue députée européenne. Nous la félicitons chaleureusement pour cette nouvelle fonction. Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont participé à la tenue des bureaux de vote. C'est un rôle essentiel et, comme vous le savez, nous aurons à nouveau besoin de vous les 30 juin et 7 juillet prochain. Il est important que la mobilisation reste forte, la tenue des bureaux de vote étant garante de l'expression démocratique de nos concitoyennes et concitoyens.

Suite à cette élection, Emma RAFOWICZ a présenté sa démission de son mandat d'adjointe, acceptée par le Préfet le 13 juin dernier. Nous devons donc procéder au remplacement de ce poste d'adjointe qui est désormais vacant. Tel est l'objet de la procédure d'urgence que je vous propose d'adopter. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions à cette procédure d'urgence ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**11202415 – Election d'une adjointe au Maire du 11e arrondissement**

**M. le Maire** : « Nous en venons donc à l'élection de la nouvelle adjointe au Maire. Pour rappel, les adjoints sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

J'ai proposé à Nadine BLANCHARD de reprendre cette fonction d'adjointe au Maire, dans une logique politique simple qui est de choisir au sein du groupe auquel Emma RAFOWICZ appartient. Nous allons pouvoir procéder à cette élection, en suivant la procédure que le Directeur Général des Services a établie : il va vous appeler chacune et chacun par votre nom, par ordre alphabétique, pour aller voter. Ensuite, le secrétaire de séance, Grégory MOREAU, assisté de la Direction Générale des Services, procédera au dépouillement.

Au préalable, je donne la parole aux élus qui la souhaitent. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Le groupe Ecologiste adresse toutes ses félicitations à l'élection d'Emma RAFOWICZ à la fonction de députée européenne. Nous espérons qu'elle portera tous les combats de la Gauche écologiste et les combats seront nombreux, vue la composition de la nouvelle Assemblée Européenne. La délégation Culture dans le 11<sup>e</sup> est dorénavant attribuée à Nadine BLANCHARD qui deviendra adjointe. Dès que le vote aura lieu, le groupe Ecologiste lui adressera toutes ses félicitations. Cette délégation est particulièrement riche et nous espérons que Nadine donnera à toutes les cultures la possibilité de s'exprimer. Nous pensons particulièrement à la Maison des Métallos, lieu culturel emblématique du 11<sup>e</sup>, occupé par le collectif des jeunes migrants de Belleville. C'est un sujet brûlant et nous souhaitons que Nadine engage un vrai dialogue avec l'ensemble des acteurs (acteurs culturels, professionnels de la Maison des Métallos, jeunes migrants) pour que naissent de cette période des actions culturelles, artistiques et d'éducation populaire inédites qui ouvriront une nouvelle page de l'histoire de la Maison des Métallos.

Je terminerai mon intervention en disant que le groupe regrette que la délégation Artisanat ne soit pas rapprochée de celle du commerce, ce qui aurait eu un sens certain. Et nous nous interrogeons sur l'absence d'attributaires pour le patrimoine. Merci. »

**M. le Maire** : « Pour l'instant, je n'ai informé le Conseil d'aucune redistribution des délégations. Vous avez pu bénéficier d'une information de première main – et c'est naturel pour un groupe de la majorité – donc on va faire les choses dans l'ordre. Néanmoins, j'ai pris bonne note de vos interrogations. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS** : « Au nom du groupe Paris en Commun, j'adresse aussi toutes mes félicitations à Nadine. Je pense que c'est un excellent choix. Le fait qu'elle soit déjà conseillère déléguée au tourisme me semble aller de pair avec la culture. Je suis très heureuse pour elle et pour nous. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Encore une fois, on va plus vite que la musique. Je rappelle qu'elle n'est pas encore élue. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Je souhaite d'abord féliciter notre collègue Emma RAFOWICZ pour son élection au Parlement Européen. On espère qu'elle sera en position de se battre pour refuser l'application des traités libéraux qui font de l'Union Européenne une prison pour les peuples, ne

respectant pas les choix majoritaires, notamment ceux du Traité constitutionnel européen qui a été rejeté majoritairement en France.

Ensuite, le groupe Communiste, qui suit avec attention l'ordre du jour, soutient la proposition du Maire de désigner Nadine BLANCHARD comme adjointe. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention donc je vous propose de passer au vote. M. le Directeur Général des Services, est-ce que vous pouvez procéder à l'appel de chaque élu ? Je précise que Hélène BIDARD a également donné pouvoir et procuration à Adrien TIBERTI.

Chacun a pu constater le bon déroulement du scrutin, merci beaucoup et merci à notre secrétaire de séance. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants au premier tour :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 24

La majorité absolue est de 14 puisqu'il y a 27 votants.

Nadine BLANCHARD a obtenu 24 suffrages. Félicitations.

Avant de donner la parole à Nadine, je veux juste annoncer au Conseil l'intention – aucun arrêté n'est pris pour l'instant – de compléter sa délégation au tourisme avec la culture, qui inclut bien sûr la question du patrimoine pour ce qui est de la dimension culturelle. Par ailleurs, Patrick BLOCHE, délégué à l'urbanisme, connaît aussi les questions architecturales du patrimoine. De même, Jérôme MEYER voit sa délégation être complétée avec les questions relatives à l'artisanat. Je donne la parole à Nadine BLANCHARD. »

**Mme BLANCHARD** : « Je remercie M. le Maire et toute l'équipe municipale de m'accorder leur confiance pour reprendre ce poste d'adjointe. C'est vraiment un grand honneur de prendre la délégation de la culture qui est une grosse délégation mais particulièrement passionnante. De plus, en cette période de Jeux Olympiques, cette délégation prend encore plus d'ampleur avec l'animation culturelle qui aura lieu tout l'été sur le parvis et dans notre mairie. Je m'attèlerai à animer au mieux cette délégation. Merci beaucoup à tous. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je suis heureux qu'on ait pu procéder rapidement à cette désignation étant donné l'importance de l'activité culturelle cet été puisque nous aurons de nombreuses animations sur le parvis de la mairie durant toute la période olympique, en plus de toutes les programmations habituelles de l'été comme les Estivales Musicales et La Chaise et l'Ecran. C'est aussi dès maintenant que nous préparons la programmation culturelle de la rentrée. Bon courage, chère Nadine. Les arrêtés de ces délégations seront pris dans les prochains jours.

Emma RAFOWICZ était également référente du conseil de quartier Bastille/Popincourt mais le nouveau référent n'est pas encore désigné. Donc nous allons continuer à rechercher l'élu parfait pour cette délégation. Merci chers collègues. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents	22
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs et nuls	3
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus par Nadine BLANCHARD	24
<b>Mme Nadine BLANCHARD est élue Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement à la majorité absolue</b>	

### 11202413 – Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2024

**M. le Maire** : « Nous en venons à un ordre du jour habituel avec l'adoption du budget supplémentaire 2024. Rosalie LAMIN va nous présenter cette délibération. »

**Mme LAMIN** : « Merci M. le Maire. En 2024, le budget supplémentaire de l'arrondissement s'élève à 2.254.139,16 €. Les crédits à reporter sur l'exercice 2024 s'élèvent à 2.355.531 €. Ce montant a été constaté dans le compte administratif 2023 qui a été soumis au vote du précédent Conseil d'arrondissement. Ces reports correspondent :

- aux crédits non consommés en 2023, les reports libres d'emploi (1.580.116 €),
- aux crédits correspondant à des dépenses engagées en 2023 mais payées en 2024, les restes à réaliser (775.415 €).

Les reports libres d'emploi sur la Dotation de Gestion Locale permettront notamment, à hauteur de 800.237 €, de couvrir les dépenses de fluides dont l'estimation pour 2024 a été revue très nettement à la hausse par la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA).

Le reste des reports libres d'emploi seront mobilisés pour couvrir des dépenses en augmentation, notamment sur les fonctions suivantes :

- 155.000 € sur le périmètre de l'administration générale, dont 45.000 € pour la sécurisation du marché Richard Lenoir et 110.000 € pour couvrir les dépenses d'achats de fournitures de l'atelier, afin financer des travaux qui seront effectués en régie ;
- 91.000 € d'augmentation contractuelle et de rattrapage des révisions de prix non réglés en 2023 pour les équipements jeunesse ;
- 80.000 € pour l'entretien des 9 cours oasis du 11<sup>e</sup> ;
- 70.000 € sur le périmètre des équipements petite enfance pour supporter les réajustements des loyers et charges ainsi que pour couvrir les commandes d'alimentation de fin d'année 2024.

Ce présent budget supplémentaire tient compte de 2 transferts de crédits pour un montant total de 101.440 €, répartis comme suit :

- un transfert de 36.440 € de la Dotation de Gestion Locale vers le budget de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) afin de rembourser de petites interventions réalisées par les services centraux de cette direction en 2023,

- un transfert de 65.000 € de la Dotation d'Animation Locale vers le budget de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) afin de participer au financement de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association 11<sup>e</sup> Evènement, pour l'organisation du festival Onze Bouge.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Le groupe Ecologiste votera le budget supplémentaire, cependant à l'occasion de ce vote, le groupe Ecologiste souhaite faire part de ses interrogations concernant le choix de faire des économies sur le budget en supprimant jusqu'à la fin de l'année les retransmissions vidéo des conseils d'arrondissement et en proposant de les remplacer par des podcasts, captations sans vidéo. Le groupe Ecologiste avait défendu en début de mandature cette captation vidéo qui, nous le reconnaissons, engage des frais puisque le coût de cette captation vidéo est estimée à 5000 euros par conseil pour un nombre restreint de visionnages. Cette constatation nous oblige à vous demander de bien vouloir lancer dès maintenant un appel d'offres pour confier ce marché à un nouveau prestataire moins onéreux en 2025 et pour engager à faire parallèlement une communication particulière auprès des citoyens et citoyennes sur l'existence de ces captations qui, je dois le dire, sont restées confidentielles jusque-là.

Faire vivre la démocratie a un coût et il faut l'assumer. À l'heure des suspicions envers les politiques, il faut se donner les moyens de la transparence, de la visibilité, de l'accessibilité des débats politiques. Au moment où les valeurs de notre République sont en danger et où les images ont pris une telle place à travers les écrans, nous pensons que cette décision de supprimer les vidéos mérite une réflexion approfondie au sein de notre Conseil. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Aurore MOUYSSET-NOZERAND s'est également inscrite. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. Simplement pour rappeler que nous nous abstenons et que nous renvoyons les débats au Conseil de Paris. »

**M. le Maire** : « C'est tout à fait cohérent. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Concernant la diffusion des débats évoquée par Joëlle MOREL, aucune décision n'est prise. Rien n'est acté. Nous avons simplement le souci de recherche d'économie car les dotations pour l'animation locale, que vous avez dans chacune de vos délégations, sont amputées de l'ordre de 25.000 euros pour avoir une rediffusion en vidéo, alors qu'une option de rediffusion sous le format de podcast – qui se développe de plus en plus – coûterait beaucoup moins cher et cela permettrait d'avoir davantage d'actions sur le terrain sur chacune de vos délégations. Donc c'est un débat qu'il faut avoir entre nous. Il a été posé, aucune décision n'a été prise à ce stade.

Il est évidemment hors de question de ne plus donner accès à nos débats, si importants à chacun de nos concitoyens. Il faut également relativiser car, en moyenne, ils sont moins nombreux à suivre la vidéo en direct que les personnes dans cette salle. Mais la pleine information des citoyennes et des citoyens est évidemment notre objectif principal. Des points à ajouter ? »

**Mme LAMIN** : « Je n'ai pas de complément à ajouter, sauf qu'en bonne gestion, ce que nous avons le devoir de faire, nous devrions bien choisir nos points de dépense. Si on peut alléger la facture et ainsi développer nos actions, je pense qu'il ne faut pas exclure cette possibilité. Merci. »

**M. le Maire** : « C'est clairement l'adjointe chargée des finances qui s'exprime. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL**

**2024 DDCT 65 – Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030**

**M. le Maire** : « Nous abordons les projets de délibération soumis pour avis, avec l'autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030. Je vous propose une discussion groupée avec la délibération relative à l'adoption de la carte parisienne des quartiers populaires. En l'absence de notre collègue Delphine TERLIZZI, je vais présenter rapidement ces deux délibérations puis le débat sera ouvert.

La première délibération concerne la signature du Contrat de Ville et la seconde l'adoption de la carte parisienne des quartiers populaires. Elles sont évidemment étroitement liées puisqu'il s'agit, pour la première, du point d'arrivée des négociations qui ont eu lieu entre la Ville et l'Etat sur la Politique de la Ville et, pour la seconde, de l'expression de la vision de la Ville pour les quartiers populaires.

Pour rappeler le cadre général de la Politique de la Ville, nous avons un certain nombre de points structurants tels que sa géographie et c'est l'Etat qui fixe la géographie du quartier Politique de la Ville. Je regrette très vivement que l'Etat ait décidé de réduire très fortement le périmètre de notre quartier populaire Belleville-Fontaine au Roi. En revanche, la géographie du plan parisien des quartiers populaires est fixée par la Ville et se base sur des critères de vulnérabilité multiples : nombre de familles monoparentales, revenus par habitant, taux de chômage, taux d'échec scolaire. La carte prioritaire de la Ville reprend la précédente et intègre en plus le quartier de la Roquette, un quartier dans lequel nous constatons un besoin d'une plus forte solidarité. Expliquer aux gens la Politique de la Ville avec des mots simples est toujours compliqué. Souvent je dis que ce sont les quartiers qui ont besoin de davantage de solidarité que les autres. La Politique de la Ville est une politique d'égalité qui vise à donner un peu plus de moyens aux gens qui en ont plus besoin que les autres.

C'est une politique partenariale : ce n'est pas la Ville ou l'Etat qui mène tout seul une politique, c'est un ensemble de réseaux de partenaires, dont la Ville, l'Etat et le tissu associatif. C'est aussi une politique limitée dans le temps puisque sa vocation est de réduire les inégalités, et quand cet objectif est atteint, les moyens sont réajustés.

Et c'est une politique qui repose sur des Contrats de Ville entre l'Etat, les collectivités, les institutions, les associations. Ce sont des moyens qui sont dédiés pour poursuivre un certain nombre d'objectifs. Le bilan de notre dernier Contrat de Ville montre qu'en cinq ans, il y a des baisses de près de 6% des foyers à bas revenus, de près de 3% des bénéficiaires du RSA et de plus de 5,5% des personnes sans qualification. Ce n'est pas uniquement un effet de la seule Politique de la Ville, mais parfois c'est aussi malheureusement dû à un déplacement de populations plus vulnérables vers d'autres quartiers de Paris. Mais quelle que soit la cause de cette amélioration du profil social, c'est un point qui ne peut que nous réjouir.

Ce dernier Contrat de Ville a permis l'installation d'un certain nombre de structures. Je pense à l'annexe du conservatoire Piver en plein cœur du quartier Belleville, à l'association Paroles Voyageuses dans l'espace Paris Jeunes Belleville, qui propose des formations de français langue étrangère et qui permet donc une meilleure insertion des personnes ne maîtrisant pas la langue française. Il y a aussi la compagnie Par Has'Art qui mène des actions autour de la lecture, l'association Tatane qui a un rôle important pour les jeunes et qui mène des actions autour de la pratique du sport et de la prévention dans le quartier Berlemont, et le restaurant d'insertion La Cantine du Bas Belleville qui est aussi un bel exemple de cuisine solidaire ouverte à toutes et à tous. Ce brassage des populations participe à l'attractivité du quartier de Belleville. Ce sont autant de structures qui améliorent concrètement le quotidien des habitantes et habitants, et leur installation a été rendue possible grâce à ce Contrat de Ville et aux engagements des partenaires que j'ai cités.

Le renouvellement du Contrat de Ville a dû être fait avec l'Etat qui en a modifié substantiellement le contenu et le périmètre. Le calendrier de renouvellement a été extrêmement resserré en raison d'un certain nombre d'échéances extérieures à cette question. Néanmoins, les habitants ont pu être associés, à travers des événements festifs à l'été 2023 qui nous ont permis de consulter les citoyens de ces quartiers. Des focus avec plusieurs groupes de travail ont été conduits auprès des jeunes de Feu Vert et des résidents de foyers de travailleurs migrants Adoma, ce qui a permis à des associations et des partenaires du quartier de s'exprimer. De son côté, la Ville a spécifiquement mis en place une série de conférences citoyennes avec des habitants tirés au sort afin d'avoir une pleine représentation des attentes des habitants de ces quartiers.

Pour autant, ce renouvellement ne s'est pas déroulé dans les meilleures conditions de partenariat avec l'Etat. Pour la première fois depuis sa création, la Politique de la Ville est passée sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur. Nous ne voyons pas un signe positif dans cette évolution. Elle reflète une orientation principalement sécuritaire de cette politique, ce qui est aux antipodes de notre vision de la Politique de la Ville, celle d'une plus grande solidarité envers les habitantes et habitants qui en ont plus besoin. En outre, la Secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville n'a pas vraiment incarné une grande ambition pour les quartiers populaires, comme en témoigne la réduction comme peau de chagrin de notre territoire.

Quoi qu'il en soit, nous avons dans ces délibérations un contenu qui n'affaiblira pas notre détermination pour agir en faveur de ces habitants et qui prend en compte les besoins exprimés par ceux-ci. La Ville l'a affirmé, et nous le réaffirmons aujourd'hui, elle a fait le choix politique majeur d'allouer le quart de notre investissement aux quartiers populaires, notamment par la bonification du Budget Participatif dans ces quartiers. Ce n'est qu'un des mécanismes permettant un rattrapage nécessaire d'investissement dans ces quartiers. Je le dis souvent, Belleville est le quartier le plus dense de notre arrondissement et de Paris, et je considère que l'amélioration du cadre de vie, notamment dans l'espace public, passe par une politique sociale à Belleville parce que les logements sont petits et qu'il y a peu d'équipements publics de grande dimension. Offrir aux habitantes et habitants un espace public de qualité, cela fait partie de cette politique sociale.

Leur quartier renvoie une image que les gens auront d'eux-mêmes et donc il est essentiel de flécher le quart de nos investissements sur ce tout petit quartier.

Nous avons donc une feuille de route ambitieuse pour ce quartier avec l'implantation de nouveaux services publics : Maison France Services, la crèche et le conservatoire à Piver, l'ouverture de la halle alimentaire sur laquelle nous travaillons depuis le début de cette mandature. L'amélioration de l'espace public, une stratégie pour lutter contre le non-recours aux droits, la défense des droits à la santé, tels sont les principaux axes que nous portons. C'est l'état d'esprit dans lequel nous travaillons dans ce quartier.

Ces deux délibérations sont aussi l'occasion de saluer la qualité de l'engagement et du travail mené par les associations dans ces quartiers, sans quoi toute la Politique de la Ville n'aurait pas de sens. Le débat est ouvert. Adrien TIBERTI s'est inscrit. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. J'ajoute quelques mots, même si votre présentation a été très complète et que je la partage totalement, d'abord pour souligner que la Région n'est toujours pas engagée dans ce contrat alors qu'elle l'avait été précédemment. Il s'agit d'un désengagement total de la part de la Droite régionale et de Mme PÉCRESSÉ qui préfère financer de manière extra-légale des établissements d'enseignement privé plutôt que de s'engager pour les quartiers populaires. Chacun appréciera la classe sociale qui est défendue par la Droite régionale.

Il y a un autre acteur dont l'engagement n'est pas à la hauteur : l'Etat. Vous l'avez dit M. le Maire, les crédits alloués dans les quartiers populaires ne sont pas suffisants à l'échelle nationale et nous restons encore trop souvent dans une logique où la Ville se substitue à l'Etat, avec une équation budgétaire qui devient insoluble. La cartographie des quartiers Politiques de la Ville à Paris concernait 139.000 personnes et aujourd'hui 122.000. C'est le signe d'un recul constant du périmètre des politiques nationales en direction des quartiers populaires.

Un mot peut-être plus politique parce que tout cela n'est qu'une question d'argent. Et l'argent est la principale question posée par les Elections Législatives soudaines auxquelles nous sommes confrontés. Un certain nombre de dirigeants politiques, qui ont perdu toute boussole républicaine, accusent la Gauche/ Nouveau Front Populaire, que nous représentons ici, de s'appêter à mettre le pays dans la ruine. Or, c'est bien le gouvernement actuel qui a vu la note de la France dégradée par les agences de notation. C'est bien le gouvernement actuel et un certain nombre d'autres prédécesseurs – j'ai en tête les 600 milliards d'euros de dettes supplémentaires créées par un certain Nicolas Sarkozy – donc la Droite au pouvoir qui ruine le pays. En baissant les impôts des plus riches, en baissant les impôts des grandes entreprises et en expliquant après qu'il n'y a plus d'argent pour les dépenses absolument nécessaires comme celles de la Politique de la Ville.

Nous pensons que les principes autour desquels a été créé ce pays pendant la grande Révolution Française, la liberté et l'égalité, exigent tout d'abord d'augmenter la pression fiscale sur les plus riches, d'arrêter de donner 200 milliards d'euros aux entreprises privées dans le budget de l'Etat, peut-être en commençant par diminuer ce que l'on donne aux plus grandes entreprises, celles du CAC 40 qui déversent des dizaines de milliards d'euros sous forme de dividendes aux gens les plus riches de ce pays. Et avec cet argent dûment récupéré, nous pourrions à nouveau développer les services publics et les politiques aussi nécessaires et justes que la Politique de la Ville. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. J'ai une inscription du groupe Ecologiste, avec Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci beaucoup. Effectivement, vous avez dit l'essentiel, la question du Contrat de Ville est bien celle de rétablir une forme d'égalité avec des quartiers où les revenus médians, c'est-à-dire les revenus de la plupart des habitants, sont très éloignés des revenus de la moyenne de la population, et en l'occurrence dans le 11<sup>e</sup>, c'est toujours en grande partie le cas dans le bas Belleville. Ce secteur concerné est évidemment important pour nous depuis bien longtemps et nous y priorisons les actions parce que notre ambition collective est de rétablir l'égalité dans un pays où on voit de plus en plus les écarts de richesse augmenter. C'est particulièrement vrai à Paris car si elle est une ville très riche, Paris concentre aussi une population très pauvre et le Contrat de Ville est censé rétablir une égalité.

Le Contrat de Ville, comme vous l'avez très bien dit, est un contrat partenarial qui est supposé engager de nombreux acteurs. Je rejoins Adrien TIBERTI quand il dit qu'on n'a pas vu d'engagement de la Région. Et on a vu un engagement du Rectorat, on va dire, minimum. Pour faire un travail partenarial qui tienne et qui soit réellement utile pour sortir les quartiers de leur situation, améliorer le cadre, l'habitat, l'emploi, développer des activités sur place et permettre donc de rétablir une égalité vis-à-vis des autres quartiers, on a besoin que tous les acteurs concernés s'engagent dans le même chemin. Mais ce n'est pas l'impression qui ressort de ce nouveau Contrat de Ville. La question n'est pas la manière dont nous l'avons négocié à Paris, mais bien l'angle pris par l'Etat et, je vais encore le dire, le fait que ce ne soit plus un Ministère de la Ville ou un Secrétariat d'Etat à la Ville, mais le Ministère de l'Intérieur qui gère directement, avec un angle qui renvoie les gens à leur responsabilité personnelle puisque le développement de l'emploi est en fait une manière de dire qu'il s'agit de la responsabilité de chacun et qu'on accentue avant tout là-dessus. Ainsi, l'idée n'est plus de transformer ces quartiers pour les améliorer et permettre qu'ils aient le droit à la même qualité de vie que les autres. Je le sais d'autant mieux qu'étant élu à la sécurité, je vois bien qu'il y a beaucoup de besoins aussi sur ces questions dans ces quartiers. Ce sont les personnes que nous devons protéger en premier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont elles qui subissent le plus les troubles. Il est important que tout le monde participe de la même manière au désenclavement. Et je suis plutôt inquiet par la direction prise par ce contrat au niveau national.

Par contre, vous avez indiqué une très bonne nouvelle pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, et ce n'est pas le Contrat de Ville mais ce que nous développons à la Ville de Paris. Le Pacte parisien pour les quartiers populaires nous permettra d'avoir une politique pour être au plus près de la population, avec plus de moyens, sur le quartier de la Roquette où l'on distingue – même si dans le carroyage APUR ce n'est pas un quartier où la disparité de revenus est considérée comme identique – des grosses différences entre les personnes qui vivent dans ce quartier et l'environnement qui ne semble pas toujours fait pour elles et eux, du fait du très grand nombre de logements sociaux tout autour du square de la Roquette.

En fait, l'amélioration dans nos quartiers est quand même palpable et nous nous en félicitons. Maintenant nous espérons que cette politique va pouvoir continuer et c'est pourquoi nous nous appuyons sur des associations et des équipes de développement local engagées. Heureusement qu'elles sont présentes sur le terrain parce que c'est ce dont nous avons besoin. C'est ce travail de terrain, à l'écoute des besoins de la population, qui compte pour nous. Comme chacun le sait, il s'est passé quelque chose de catastrophique pour le quartier il y a un an : le gymnase Berlemont, un aménagement qui permettait à beaucoup de jeunes de s'épanouir par le sport a malheureusement brûlé suite à un acte criminel. Pour les associations qui travaillent en cœur de quartier, ça complique terriblement la vie. On le voit encore pour les activités de l'été à destination des jeunes qui ne partent pas en vacances, on va être obligé de les mettre en place

avec le risque que ça ne puisse pas être réalisé. Nous avons donc besoin que cette attention sur les quartiers qui en ont besoin continue constamment.

Je le rappelle, un Contrat de Ville, ce n'est pas seulement vouloir sortir les gens par l'activité économique, mais c'est bien un travail en commun de tous les acteurs pour permettre aux quartiers de se développer. C'est ce que nous ferons au mieux dans le cadre de notre activité d' élu municipal, avec des associations en cœur de quartier auxquelles nous faisons confiance et qui, avec peu de moyens, arrivent à faire un travail extraordinaire.

Nous soutenons évidemment ce nouveau Contrat de Ville, malgré la position de la Région et de l'Etat, que nous trouvons plus que limite. Nous espérons bien qu'une autre vision va pouvoir advenir dans les années qui viennent. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND** : « Merci. Simplement pour préciser que nous nous abstenons et que nous renverrons les discussions au Conseil de Paris. Merci beaucoup. »

**M. le Maire** : « Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je pense qu'il s'agissait davantage de prises de position ou de soutien que de points appelant des réponses. Avant de passer au vote, je voudrais à nouveau saluer le travail vraiment exceptionnel des associations sur ces quartiers, et également celui de notre collègue Delphine TERLIZZI, très engagée au quotidien pour mener à bien toutes ces actions et faciliter le travail de tous les partenaires.

Sur le projet 2024 DDCT 65, qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Avis favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DDCT 100 – Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030**

**M. le Maire** : « Sur le projet 2024 DDCT 100, qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Avis favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DEVE 14 – Dénomination « Square Dominique Bernard » attribuée au square situé 1 boulevard Jules Ferry (11e)**

**M. le Maire** : « Nous progressons rapidement dans l'ordre du jour et nous passons à la délibération 2024 DEVE 14, dénomination « square Dominique Bernard » sur le square situé 1 boulevard Jules Ferry, le fameux square de la Grisette. Rosalie LAMIN a la parole. »

**Mme LAMIN** : « Chers collègues, il est proposé de rendre hommage au professeur de français Dominique BERNARD, assassiné par le fanatisme islamiste, l'obscurantisme et la barbarie, en protégeant ses élèves.

Le 13 octobre 2023, un homme de 20 ans attaque la cité scolaire Gambetta-Carnot d'Arras, après avoir prêté allégeance à l'État islamique dans une vidéo. Dominique BERNARD, remarquant le comportement suspect de l'assaillant, tente de s'interposer. Il parvient à donner l'alerte, avant de recevoir deux coups de couteaux mortels. Ce geste a sauvé de nombreuses vies. Le professeur d'E.P.S David VERHAEGHE, qui porta secours à Dominique BERNARD, sera blessé dans l'attaque, comme Christian BERROYER et Jacques DAVOLI qui ont également tenté d'arrêter le terroriste.

Dominique BERNARD est né en 1966 à Aire-sur-la-Lys dans le Pas-de-Calais. Après un cursus de lettres modernes au sein de l'université de Lille III, il obtient l'agrégation en 1990. Passionné par son métier, il avait choisi de revenir enseigner en collège après plusieurs années passées en classes préparatoires. Il laisse le souvenir d'un enseignant souriant, accessible, très investi dans son métier, soucieux de la réussite de tous et qui savait faire preuve d'une grande patience avec ses élèves et leurs parents. En parallèle de son activité d'enseignement, il participa à la création de l'Université populaire d'Arras, où il anima de nombreuses conférences gratuites et ouvertes à toutes et tous sur la littérature, le cinéma, la musique et la philosophie. Le 16 octobre 2023, un hommage national a été rendu à Dominique BERNARD, qui a été fait Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Il est proposé de lui rendre hommage en attribuant son nom à cet espace vert du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie, chers collègues. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je précise que la veuve et la famille de Dominique BERNARD ont évidemment été associées à cette dénomination et qu'elles ont donné leur plein accord. Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS** : « Merci M. le Maire. Je suis particulièrement heureuse que le 11e arrondissement rende hommage à Dominique BERNARD. Il a été assassiné trois ans après Samuel PATY. Le 11 mars 2024 à Arras, la cérémonie nationale d'hommage aux victimes du terrorisme a été essentiellement consacrée à Dominique BERNARD et à Samuel PATY. L'hommage que lui ont rendu ses collègues et ses élèves était d'une émotion palpable tellement c'était fort. Le square Jules Ferry est extrêmement bien choisi puisque la stèle de la Bonne Bière n'est pas très loin et on n'est pas non plus très loin de tous les lieux touchés par les attentats.

J'ai plusieurs casquettes dont celle, un peu plus loin derrière moi, d'enseignante. Cet exemple d'enseignant, que ce soit Samuel PATY ou Dominique BERNARD, qui s'engage à l'égard de leurs élèves, qui essayent de les élever et de leur donner une éducation citoyenne, il y en a beaucoup. Je sais qu'on dit très souvent du mal des enseignants mais c'est très dommage. Ce n'est pas Adrien qui me contredira.

Deux enseignants ont payé de leurs vies et je pense qu'on est dans une situation où cela peut malheureusement se reproduire. Certes, il faut rester vigilant mais notre devoir de mémoire est aussi essentiel. »

**M. le Maire** : « Merci pour vos propos. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Je me suis inscrit sur cette délibération parce que je voulais qu'elle soit présentée in extenso. La mémoire de Dominique BERNARD mérite qu'on prenne du temps pour dire quelques mots, comme cela vient d'être fait. Notre groupe apporte évidemment un soutien appuyé et enthousiaste. Je rejoins les propos de Dominique, cet emplacement est très bien choisi.

Mes grands-parents étaient tous les deux enseignants et je suis heureux qu'ils ne soient plus là pour voir ça. Eux qui aimaient tant leur métier – je rejoins le portrait qui a été dressé par Dominique tout à l'heure – ils auraient eu le cœur brisé, au même titre que toute la communauté éducative et tout le corps enseignant, par ces attentats affreux qui nous ont tous touchés aux tripes.

Dominique BERNARD exerçait le plus beau métier du monde. Il avait dédié sa vie à la transmission du savoir et de la connaissance. Il a sauvé de nombreuses vies, avant de succomber sous les coups d'un lâche qui ne mérite même pas le nom d'homme. Et par son geste, au secours des autres et au mépris de sa propre vie, il est devenu un héros au sens littéral du terme.

Sa mémoire nous engage, nous politiques. Alors, par cette délibération, nous allons graver son nom dans l'espace public afin de veiller tous ensemble à ce qu'il ne tombe pas dans l'oubli. Mais nous devons aussi regarder la réalité en face. Nous, élus et toute la communauté nationale, devons nous unir face à un terrorisme aveugle qui frappe jusque dans nos écoles. Face à cette barbarie – je vais peut-être choquer – nous devons être sans pitié pour traquer, débusquer et anéantir le terrorisme. C'est ainsi que, à mon humble avis, nous nous montrerons dignes de la mémoire des victimes. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Je vous remercie M. le Maire et je remercie ceux qui ont organisé les choses pour que cette délibération soit possible. Je souscris évidemment aux propos de ma collègue Dominique KIELEMOËS. Nous avons vécu, dans les salles des profs, des moments très difficiles après les deux attentats qui ont visé la communauté éducative. Ce sont des moments très difficiles parce que, au-delà de la douleur, il y a une interrogation majeure sur la difficulté de faire notre travail et sur le fait que des enfants qui ont été scolarisés deviennent des terroristes sans scrupule. C'est très difficile à supporter parce que ces deux terroristes avaient eu des enseignants dans le système éducatif français. C'est une remise en cause terrible.

Mais nous n'oublions pas non plus que c'est toute la société, au-delà d'une famille et au-delà de l'école, qui participe à l'éducation des jeunes. Et de ce point de vue, la responsabilité est évidemment collective, celle qui consiste à construire un monde de paix où la violence est systématiquement réprouvée, un monde fondé sur la raison, où les discours qui sortent de la raison et de la recherche de la vérité ne peuvent être des discours valorisés publiquement. Dans la salle des professeurs, nous avons souvent l'impression d'être un peu seuls à ramer pour essayer de maintenir cette étincelle de lumière qui constitue les fondements de notre pays. Quand nous voyons le déchaînement de bêtises et de méchancetés valorisées, parfois sciemment, par toute

une série d'entreprises de communication avec des projets politiques particulièrement rétrogrades, le sort de nos collègues nous oblige. Et aussi dur que le métier soit devenu, jamais les enseignants ne lâcheront leur mission qui est essentielle pour la vie de notre pays. Au moment où le danger guette sur la République, la reconnaissance, par la Ville, de l'engagement et du sacrifice de nos collègues est évidemment un grand motif d'espoir. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Cela a été très justement dit, les enseignants sont ceux qui procèdent à l'édification des citoyens. En cela, ils méritent tout notre respect et tout notre soutien. Quand ils sont pris pour cible – vous l'avez tous dit justement – c'est finalement la construction de la citoyenneté dans notre société qui est mise à mal, donc la cohésion même de la société. C'est bien évidemment le sens de cette proposition de dénomination. Je vous remercie d'avoir apporté votre soutien à ce projet. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### **2024 DVD 53 – Subventions (31.000 euros) à 8 associations pour leurs actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! »**

**M. le Maire :** « Luc LEBON présente cette délibération. »

**M. LEBON :** « Vous connaissez tous la politique de la Ville de Paris de rééquilibrer les usages de l'espace public notamment au profit des piétons et des cyclistes, et de favoriser les nouveaux modes de déplacement pour diminuer l'usage et la possession de la voiture individuelle en ville. Les modalités d'usage de cet espace s'accompagnent d'une éducation et d'investissements pour des associations qui forment à mieux partager l'espace public. C'est l'objet de cette délibération qui accorde des subventions à des associations menant des actions pour encourager une meilleure appropriation de l'espace public par les piétons. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. C'est un peu la tradition lors des Conseils du mois de juin d'avoir des subventions pour des actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public. Je vous le dis chaque année, vous pensez bien qu'en tant que piéton, cela m'intéresse. »

Si notre groupe voit d'un œil plutôt positif, même très positif, les actions menées par Le Picoulet et La Fabrique des Petits Hasards – qui a d'ailleurs un très joli nom et on s'associe au salut de ses actions – nous ne pouvons décorréliser cette délibération de la politique municipale appliquée aux piétons. Et en cette matière, le bilan de la majorité municipale est quand même relativement médiocre. Un véritable Plan Piéton mériterait davantage une action sur la voirie, les trottoirs particulièrement puisque c'est quand même l'espace dédié aux piétons, sur le désencombrement de la chaussée, et également une réduction du chaos de la circulation.

Il faut quand même regarder la réalité en face. La circulation dans notre arrondissement est régulièrement chaotique. L'appropriation des uns et des autres de l'espace public, c'est important. C'est évidemment capital, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'enjeu du piéton à Paris. Les marches exploratoires, c'est bien, c'est utile. Les pièces de théâtre, c'est bien, c'est utile, elles peuvent contribuer à faire passer des idées et à transmettre des concepts. Mais ça ne peut pas être décorrélé d'une véritable action structurelle pour renforcer le sentiment de sécurité du piéton, sécurité au sens large du terme, comme ne pas avoir peur de tomber dans un nid de poules, etc. Lors de l'examen des délibérations similaires lors de ces deux dernières années, j'ai voulu, avec un certain humour, vous tendre une main constructive en vous signalant des cas précis et des adresses précises. J'ai vérifié pas plus tard qu'hier, vous n'avez rien fait. Avouez-le, le Plan Piéton, c'est aussi un petit peu de la poudre aux yeux.

Pour ces raisons que je viens d'exposer, et non pas pour désapprouver les associations, nous nous abstenons sur cette délibération. »

**M. le Maire :** « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Luc LEBON. Alors, a-t-on rien fait ? »

**M. LEBON :** « Je vais y répondre. Vous connaissez probablement nos démarches « Embellir Votre Quartier », on a souhaité intervenir quartier par quartier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. L'espace public est un espace qui s'aménage sur une longue durée. On hérite parfois d'aménagements qui ont plusieurs décennies. On ne peut pas tout remettre à neuf et tout refaire à la vitesse que l'on souhaite. Pourtant, on en a rarement autant fait en une mandature et elle n'est pas finie. On intervient aux endroits où les besoins nous sont signalés puisque chaque démarche Embellir Votre Quartier fait l'objet d'une longue concertation avec des demandes qui sont longuement étudiées par les services. En général, le nombre de demandes est sans commune mesure avec les possibilités financières ou même techniques que peuvent mettre en œuvre les services de la Ville dans le cadre de la mandature. Mais on hiérarchise les demandes, notamment celles qui concernent la sécurité ou l'amélioration des confort des piétons qui sont au cœur de la démarche. Jamais on n'a autant élargi les espaces pour les piétons, on n'a jamais autant végétalisé pour les rendre agréables et séparés de la circulation. Toutes les interventions qu'on peut faire qui visent à bien répartir et à partager l'espace public, notamment l'aménagement de pistes cyclables, font souvent l'objet d'une remise à plat des traversées piétonnes qui sont élargies, sécurisées, optimisées pour être plus directes. Je reconnais que c'est un espace où il peut y avoir des conflits entre les usagers, mais c'est le cas partout. Je m'inscris en faux sur le fait que nous n'ayons rien fait dans cette mandature parce que je pense qu'on a rarement autant agi dans l'espace public avant 2020, notamment au profit des piétons. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour ces précisions. Je vous propose de passer au vote, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. L'avis est favorable. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DFPE 31 – Subventions (200.950 euros) et avenant n° 4 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur (11e)**

**M. le Maire** : « Je vous propose de regrouper la discussion sur les projets 2024 DFPE 31 et 2024 DFPE 32 qui sont des subventions respectivement pour l'association Institut Ganone Yad et sa crèche collective située 145 Rue Saint Maur, et pour l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche pour sa crèche collective du 40 rue de l'Orillon. Patrick BLOCHE va nous présenter ces délibérations. »

**M. BLOCHE** : « Merci beaucoup. Le débat est un marronnier puisque chaque année, les subventions à ces associations gestionnaires de crèches dites à caractère propre sont soumises à l'avis de notre Conseil d'arrondissement et font l'objet de délibérations en Conseil de Paris.

Je rappelle que 27 établissements, gérés par 16 associations, sont à caractère propre et conventionnés sur le territoire parisien. Ces 27 établissements ont une capacité de 1370 places d'accueil, soit environ 3% du nombre total de places subventionnées sur le territoire. Ces établissements sont situés dans 10 arrondissements et notamment le 11<sup>e</sup>. Avec 3% du nombre total de places offertes aux tout-petits sur Paris, je relativise l'impact de ces crèches à caractère propre.

Je ne rappelle pas qu'un cadre conventionnel a été signé entre la Ville de Paris et les gestionnaires d'établissement à caractère propre en 2022 pour deux ans. Cette convention pluriannuelle d'objectifs vise principalement au respect des réglementations en vigueur en matière d'urbanisme, de sécurité et d'hygiène, à la qualité de l'accueil des enfants, à la mise en place d'un projet éducatif et au respect du principe de laïcité dans le cadre fixé par l'Observatoire parisien de la laïcité en 2013 : absence de prosélytisme, horaires d'ouverture, subventions allouées uniquement à l'accueil des enfants, neutralité des personnels, égalité et mixité.

De ce fait, les interrogations que vous pouvez avoir ne peuvent concerner que les contrôles effectués par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE). J'ai eu l'occasion d'intervenir – déjà l'année dernière sans doute – pour vous dire que nous avons augmenté de manière très conséquente les contrôles. Chacun des établissements est aujourd'hui contrôlé, au moins une fois par an, lors de visites inopinées. J'insiste sur ce point. Ce sont à la fois le service des partenariats et le service de la PMI, donc de la DFPE, qui sont mobilisés pour ces contrôles.

Le bilan des contrôles du 11<sup>e</sup> arrondissement a permis de constater des progressions depuis les dernières visites :

- réalisation de travaux afin d'améliorer la sécurité des enfants et les conditions d'accueil (oculus et anti-pince-doigts par exemple) ;
- un meilleur aménagement des espaces ;
- réalisation d'exercices d'évacuation et de confinement en conformité avec la réglementation
- réactualisation du projet d'établissement, du règlement et fonctionnement, et des protocoles annexés.

Nous n'avons pas eu de signalement particulier relatif à des régressions ou le non-respect des conventions en cours ou du principe de laïcité, puisque c'est le sujet qui est souvent au cœur de nos échanges lorsque ces délibérations sont débattues. Je dis tout cela parce que ces établissements existent, ils accueillent des enfants. Il n'y aura pas de création de nouveaux établissements à caractère propre d'ici la fin de la mandature.

Le sujet n'est pas nouveau. Nous risquons, les uns et les autres, d'être dans la répétition. De fait, je vous invite à voter ces délibérations dans le cadre que je viens de rappeler. D'ailleurs, le paradoxe de ce débat que je suis depuis très longtemps, c'est que certains élus qui s'abstenaient il y a quelques années quand il y avait insuffisamment de contrôles, votent maintenant contre alors qu'il y a des contrôles annuels avec des visites inopinées. Mais chacun est libre de ses choix. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Nous avons soutenu Patrick BLOCHE, et nous continuerons à le faire, quand il mène la lutte de la Ville de Paris contre l'enseignement privé, notamment quand il affronte avec courage le bastion de l'enseignement privé confessionnel élitiste qu'est l'établissement Stanislas. Et par souci de cohérence, nous continuerons donc à voter contre les crèches privées confessionnelles. »

**M. le Maire** : « Merci. Voilà qui a le mérite de la constance et de la continuité. Chloé SAGASPE. »

**Mme SAGASPE** : « Merci M. le Maire. Effectivement, c'est un marronnier, on a le même débat chaque année en Conseil de Paris et en Conseil d'arrondissement. Les Ecologistes sont constants également, ils se prononcent au cas par cas, établissement par établissement. D'ailleurs, il y a quelques temps, nous nous sommes prononcés en faveur de la poursuite des subventions attribuées à plusieurs établissements dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Ici, nous voterons contre les deux subventions. »

Cher Patrick, tu parlais du respect de conventionnement. Il y a eu une entrave au respect du conventionnement qui n'a pas été respectée dans l'établissement Ganone Yad, qui avait fermé un vendredi après-midi. C'est ma collègue Bénédicte DAGEVILLE qui avait trouvé porte close. Il avait fait l'objet d'une mise en demeure. Depuis lors, malgré nos demandes, nous n'avons eu aucune information sur les suites qui avaient été données. Nous, Ecologistes, sommes très attachés, contrairement à ce que nos détracteurs et détractrices peuvent dire, au principe d'éviter tout prosélytisme religieux. Dans l'autre crèche conventionnée, nous estimons toujours que des mezouzas sur les portes constituent un signe ostentatoire religieux. Donc nous pouvons avoir le débat si une mezouza est ou pas un signe religieux.

En tout cas, loin de moi l'idée de remettre en cause le travail des services de la DFPE, que je tiens d'ailleurs à saluer. Mais force est de constater qu'il y a des préoccupations légitimes sur plusieurs établissements à Paris. Nous aurons encore le débat en Conseil de Paris. Chaque année, je demande un bilan détaillé par arrondissement et je note que cette année, nous ne l'avons pas eu en amont du Conseil d'arrondissement, et c'est le cas dans d'autres conseils d'arrondissement. Comment pouvons-nous nous prononcer sur des visites inopinées – et fort heureusement, elles ont lieu – si nous n'avons pas ce bilan en amont ? Il a été présenté seulement ce matin en 6<sup>e</sup> commission et il a fallu que nous relançons à plusieurs reprises les cabinets pour en avoir connaissance, ce qui est problématique puisqu'on ne devrait plus avoir à le demander chaque année, ça devrait être automatique. À sa lecture, il est toutefois très succinct et peu détaillé. Donc merci, cher Patrick, de nous faire part des progressions sur les deux établissements du 11<sup>e</sup> qu'on découvre en séance, mais en toute connaissance de cause, nous ne pouvons pas nous prononcer quand nous n'avons pas ces bilans détaillés sous les yeux. Nous voterons contre. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Je ne m'étais pas initialement inscrit, néanmoins je voudrais réagir non pas à la position d'Adrien TIBERTI, qui est une position laïque et respectable, mais à l'intervention des Verts qui m'a assez choqué.

Depuis le début de la mandature, depuis quatre ans, Patrick BLOCHE nous présente en toute transparence des faits et des données, faisant un état positif – même si personne n'est parfait dans ce monde – du fonctionnement de ces crèches qui accueillent nos enfants et les enfants du 11<sup>e</sup> arrondissement. Mais il faut toujours que les Verts ciblent systématiquement, trouvent un truc, une petite virgule qui n'est pas placée au bon endroit pour en remettre une couche. Pourquoi ? Est-ce peut-être l'antisémitisme résiduel de votre nouveau leader, M. MELENCHON, qui parle ? Est-ce que vous pourriez une fois pour toutes ficher la paix aux enfants ? Qu'est-ce que les enfants vont ont fait ? »

**M. le Maire** : « On va conserver ce débat dans son contexte municipal. Nous sommes dans une période préélectorale. Chloé SAGASPE a demandé la parole. »

**Mme SAGASPE** : « Excusez-moi, mais je demande un rappel au règlement. Vos propos sont injurieux. Je ne représente aucunement Jean-Luc MELENCHON. Vous nous accusez d'antisémitisme, vos propos sont très graves. Je demande des excuses en séance publique, sinon je demande qu'on lève la séance. »

**M. MARTIN** : « C'est une question. J'ai le droit de poser la question ? Répondez-y. »

**Mme SAGASPE** : « Ce n'est pas une question et c'est filmé, malheureusement pour vous. »

**M. MARTIN** : « C'est la langue française. »

**Mme SAGASPE** : « Par ailleurs, notre position est constante, nous avons voté pour d'autres subventions. Ça s'appelle le respect du principe de conventionnement. Vous n'avez peut-être pas lu la convention et ce qui est écrit très exactement dedans, notamment ce que préconise l'Observatoire de la laïcité. Je me demande bien ce que vous voterez lorsqu'une crèche confessionnelle d'origine musulmane sera peut-être créée à Paris. Nous verrons bien vos votes qui seront certainement différents. »

**M. MARTIN** : « Écoutez, moi j'ai tendance à respecter les propos de Patrick BLOCHE qui a en charge cette délégation. »

**M. le Maire** : « Je vous propose de rester dans le cadre municipal. Ce n'est pas la peine de se lancer des invectives en s'accusant plus ou moins indirectement d'antisémitisme. Je pense qu'aucune personne élue dans ce Conseil d'arrondissement ne peut être qualifiée d'antisémite. Aucune. Donc il ne faut pas se laisser aller à des facilités de langage.

J'ajoute que nous avons eu, ainsi que Bénédicte DAGEVILLE bien évidemment puisque c'est sa délégation, le compte-rendu des dernières visites inopinées dans ces deux établissements. Ces comptes rendus vérifient trois points fondamentaux :

- Le fonctionnement de l'établissement et le respect des obligations conventionnelles. Patrick BLOCHE l'a dit mais j'en apporte le détail : les amplitudes d'ouverture, l'accueil d'enfants parisiens, tous domiciliés à Paris, l'avis de l'Observatoire parisien de la laïcité, et dans le cadre de l'annexe de la convention pluriannuelle, l'absence totale d'affichage à connotation religieuse, la neutralité des personnels, le principe de mixité et d'égalité des enfants dans les

méthodes éducatives, la liberté d'accès aux locaux pendant la visite à tous les éléments permettant à cette visite de bien se dérouler.

- Les conditions d'hygiène et de sécurité pour garantir une totale sécurité des enfants. Je peux donner le détail si vous le souhaitez.
- La réponse aux besoins des jeunes enfants, notamment la pédagogie, qui est mise en œuvre.

Ces trois points sont au vert pour Ganone Yad et pour Ozar Hatorah, le compte-rendu est circonstancié avec les dates, les heures, le nombre de personnes, d'enfants présents et les points précis qui ont fait l'objet de contrôle. Ce sont des éléments importants que je vous demande, chers collègues, de prendre en considération. Le sujet revient chaque année de façon un peu pavlovienne malgré les efforts constants d'amélioration de la Ville sur cette question. Nous devons constater honnêtement que les structures, qui ont pu peut-être poser question un jour sur la laïcité et le respect des règles d'équipement public, se sont amendées aujourd'hui et ne soulèvent plus aucune de ces questions. C'est ce que nous disent les comptes rendus des services qui sont payés pour vérifier que les règles sont totalement respectées. Je redonne la parole à Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Merci M. le Maire. Vous avez dit le principal. J'ajoute juste quelques précisions. Premièrement, je rappelle que ces associations gèrent 27 établissements conventionnés et ces établissements à caractère propre ne sont pas tous des crèches confessionnelles juives. Je comprends la réaction des élus Ecologistes, le procès en antisémitisme est particulièrement malvenu et totalement injustifié. Les critiques pourraient être du même ordre s'il s'agissait de crèches catholiques ou protestantes ou musulmanes, pour parler des crèches ayant un caractère religieux.

Deuxième observation pour l'ami et camarade Adrien : faire le parallèle entre l'enseignement privé et le financement des crèches privées m'apparaît un exercice certes dialectique, mais qui a ses limites puisque, hormis la suspension du financement public et notamment celui de la Ville de Paris à Stanislas, nous financerons à hauteur de 58 millions d'euros les établissements scolaires à Paris parce que c'est une obligation légale. Donc on ne peut pas faire de parallèle, si j'ose dire, où le parallèle viserait à s'inscrire dans une démarche de financement du privé.

Il est vrai qu'on est dans un domaine où il ne s'agit pas d'une obligation légale, contrairement à l'enseignement du premier et du second degré. C'est un financement qui est en place depuis très longtemps, à une époque où nous n'avions pas une offre de places en crèche aussi conséquente qu'aujourd'hui, puisque deux tiers des tout-petits (0-3 ans) peuvent être accueillis aujourd'hui dans un établissement d'accueil de la petite enfance. Nous avons maintenu ce financement qui date des années 70 ou 80 lors de l'alternance de 2001. C'était un choix de Bertrand DELANOË que Anne HIDALGO a poursuivi.

J'ai été amené à œuvrer pour qu'il y ait un contrôle au moins une fois par an et sur la base de visites inopinées, sinon le contrôle a beaucoup moins d'intérêt. Je remercie M. le Maire parce que j'ai obtenu de la DFPE, non pas d'avoir un bilan global et trop général du contrôle des établissements, mais d'avoir une fiche faisant le bilan par établissement. J'ai transmis à François VAUGLIN et à Bénédicte DAGEVILLE, comme à tous les maires d'arrondissement et aux agents à la Petite Enfance, les fiches de contrôle concernant les établissements présents sur leur territoire. Il suffit de me demander cette fiche pour que je puisse la transmettre... Quand est-ce que tu m'as écrit, Chloé ? [*propos hors micro*] Excuse-moi, je n'ai pas vu ton mail. Je t'aurais évidemment transmis ces éléments. François VAUGLIN l'a très bien dit, tous les voyants sont au vert pour ces deux établissements. Je ne vais pas rouvrir le débat sur les mezouza, je pense que c'est inutile.

Je dis tout cela pour que chacun puisse exprimer en conscience le vote qui sera le sien. Je ne voudrais pas qu'on trouve de faux prétextes. Je préfère qu'on assume la position de ne pas financer les crèches à caractère propre, une position politique que je respecte bien entendu. Mais je ne voudrais pas de faux prétextes soient utilisés, comme il n'y avait pas assez de contrôle dans le temps (maintenant c'est le cas), ou on ne transmet pas les informations et le bilan de contrôle (aujourd'hui c'est le cas aussi). Que chacun émette son vote en conscience, le mot est peut-être exagéré, tout du moins avec le fait d'exprimer sa position politique d'être contre le financement des crèches à caractère propre. C'est une position politique, notamment celle du groupe Communiste, que je respecte naturellement. »

**M. le Maire** : « Très bien. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI** : « Merci. J'ai entendu ma collègue Chloé SAGASPE vous demander une suspension de séance, comme c'est son droit selon l'article 17 du règlement intérieur. Donc je renouvelle cette demande, s'il vous plaît. »

**M. le Maire** : « Avant le vote ? »

**Mme SAGASPE** : « Excusez-moi, nous souhaitons aussi des excuses puisque nous avons été entachés d'antisémitisme. Et comme l'a très bien dit Patrick BLOCHE, j'ai le même vote et nous nous exprimons de la même manière sur l'ensemble des délibérations et des subventions attribuées aux crèches confessionnelles, peu importe l'origine religieuse, qu'elle soit catholique, juive ou autre. Donc je n'accepte pas ce faux procès en antisémitisme qui nous est fait. »

**M. le Maire** : « Absolument. La séance est suspendue pour trois minutes. »

**À 19h34, la séance est suspendue.  
La séance est reprise à 19h42.**

**M. le Maire** : « Nous reprenons la séance. J'espère que les esprits se sont rafraîchis. Nous allons pouvoir nous exprimer sur la délibération 2024 DFPE 31. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Bénédicte DAGEVILLE ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Le groupe Ecologiste. Qui est favorable ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	16	CONTRE	7
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DFPE 32 – Subventions (165.152 euros) et avenant n° 4 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Même vote sur la délibération 2024 DFPE 32 ? Oui. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	16	CONTRE	7
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DLH 89 – Location de l'immeuble situé 81 rue du Chemin Vert (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique**

**M. le Maire** : « Nous arrivons au projet 2024 DLH 89. Est-ce qu'Adrien TIBERTI peut revenir pour présenter cette délibération ? Sinon je vais m'en acquitter. Il s'agit de la location à la RIVP, par un bail emphytéotique, d'un immeuble situé 81 rue du Chemin Vert, en vue de la réalisation de logements sociaux. La Ville a notifié en mars 2024 cette acquisition par préemption pour un montant de 7.450.000 euros. C'est un immeuble en R+6 qui dispose de 814 m<sup>2</sup>, 20 logements, un commerce au rez-de-chaussée et une loge de gardien. Cet immeuble est en mauvais état aujourd'hui, les logements sont classés de D à G au titre du diagnostic de performance énergétique (DPE). L'immeuble compterait 13 logements vacants. Il est proposé de transférer à la RIVP, par bail emphytéotique, cet immeuble pour y réaliser un programme de logements sociaux.

J'ai tenté très improprement de suppléer l'irremplaçable Adrien TIBERTI mais je vais lui donner la parole pour conclure cette présentation. »

**M. TIBERTI** : « J'ai totalement confiance dans votre présentation, M. le Maire. J'ajouterai que nous continuons, malgré tout, notre politique de développement du logement social. Il s'agit d'un immeuble quasiment vide où des travaux sont programmés. Nous remplissons tous les critères pour développer la politique de logement social de la meilleure façon possible pour repeupler notre ville vidée par la spéculation immobilière et repeupler nos écoles aussi. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN est inscrit. »

**M. MARTIN** : « Merci, M. le Maire. La Ville souhaite acquérir pour un montant de près de 7,5 millions d'euros l'immeuble du 81 rue du Chemin Vert. Selon le dossier de synthèse, l'immeuble est globalement vétuste, avec des parties communes peu entretenues, les logements sont étiquetés de D à G selon le DPE, vous l'avez rappelé. Sur ces aspects, l'exercice du droit de préemption pourrait trouver une vraie justification.

Je reste toutefois un peu dubitatif face aux incohérences de la communication municipale. Pas plus tard qu'au mois de novembre, dans une communication dithyrambique, avec un superlatif à chaque coin de phrase, l'exécutif portait aux nues son plan d'accompagnement des copropriétés privées dans la rénovation énergétique lourde. J'en avais même dit beaucoup de bien et je pense toujours que c'est un beau dispositif. Mais une fois de plus, avec vous c'est « paroles, paroles ».

Plutôt que d'accompagner, la municipalité sort l'artillerie lourde de la préemption. Rappelons-le, même si vous n'aimez pas l'entendre, la préemption excessive de la Ville entraîne une distorsion des prix du marché de l'immobilier, une réduction de l'offre de logements disponibles, décourage les investisseurs privés, encourage la spéculation et affecte le dynamisme économique de la capitale. Mais en admettant que je vous accorde le bénéfice du doute sur la préemption, que voulez-vous faire de cet immeuble ? Tout d'abord, vous avez prévu de faire les poches de la RIVP en lui piquant près de 2 millions d'euros au passage, dont la RIVP aurait sûrement su quoi faire, notamment entretenir son parc d'immeubles. Ces 2 millions d'euros ne viendront plus combler les trous béants du budget municipal, qui resteront béants, ils vont creuser la dette de la Ville. C'est vrai qu'avec 11 milliards de dettes, on n'est plus à 2 millions près.

Ensuite, vous prévoyez la « création » de 19 logements sociaux. Je mets beaucoup de guillemets à « création » parce que vous ne créez rien, ces 19 logements existent déjà. C'est une réalité physique, on ne peut pas créer quelque chose qui existe. 19 logements sociaux créés dont 12 PLAI, 7 PLUS. Où sont les PLS ? Où est l'équilibre entre les typologies ? Pas forcément l'égalité, mais l'équilibre pour qu'il y ait un peu toutes les typologies de logement social qui concourent à la mixité sociale. Il est inexistant.

Paris doit bénéficier d'une approche qui est plus nuancée, qui tient compte des besoins spécifiques de chaque quartier. Cela pourrait inclure des initiatives telles que la création de logements intermédiaires, la réhabilitation de logements existants pour répondre à une variété de besoins. Il y a beaucoup de demandes en PLAI et Paris n'aura jamais de quoi répondre à tous. Et c'est triste. On aimerait tous autour de la table que chaque famille éligible au PLAI ait un toit PLAI sur la tête, mais il y a aussi des réalités physiques, ou alors on construit des tours de 50 mètres de haut à chaque fois.

Pour ces raisons, nous voterons contre la délibération. Je vais répondre d'avance à notre collègue TIBERTI qui ne manquera pas de se lancer dans sa caricature de la Droite qui a toujours une bonne excuse pour voter contre le logement social. Supprimez-moi les loyers capitalisés et équilibrez le programme, j'aurai ainsi plaisir à changer mon fusil d'épaule et à voter pour. »

**M. le Maire** : « Alexandre VISCONTINI souhaite prendre la parole. »

**M. VISCONTINI** : « Merci M. le Maire. Dans cette délibération, on a noté qu'il manque peut-être la mention de la cour de l'immeuble qui accueille un atelier d'artiste. Cette artiste travaille sur du tissu et elle est intégrée au collectif Une Autre Mode est Possible. On se demandait quel était le devenir de son atelier situé dans la cour de cet immeuble. »

**M. le Maire** : « C'est une bonne question puisque en fait il y a 19 logements + un logement. Peut-être que son atelier est le logement supplémentaire qui était une ancienne loge de gardien ? Ça demande vérification. Je redonne la parole à Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci Jean-Christophe MARTIN de me permettre de répondre et de m'offrir le loisir de défendre la politique de logement. Premièrement, vous nous parlez du dispositif pour rénover les copropriétés. Il se trouve que dans ce cas précis, ce n'en est pas une, c'est une monopropriété qui n'est donc pas concernée par ce dispositif.

Deuxièmement, la baisse de l'offre est réelle et elle s'explique, selon les chiffres de l'APUR, par la transformation de nombreux logements, des résidences principales, en résidences secondaires. C'est un problème sur lequel nous n'avons pas la main et nous réclamons depuis longtemps à l'Etat des évolutions législatives pour enrayer ce phénomène qui permet à de nombreux

multipropriétaires de geler des logements. Quand on regarde précisément les études de l'APUR, on s'aperçoit que beaucoup de propriétaires de résidences secondaires dans Paris ont par ailleurs leur résidence principale dans Paris ou en région parisienne, ce qui fait relativiser le statut de résidence secondaire de ces logements et nous amène à penser qu'il y a de la location saisonnière illégale et ou de la thésaurisation sur du logement vide. Donc la baisse de l'offre existe et dès que nous aurons les moyens de réquisitionner efficacement les logements vides, nous pourrions régler le problème du logement dans la capitale. Nous espérons l'avoir bientôt, c'est l'un des enjeux des élections législatives.

Vous dites qu'on rackette la RIVP de 2 millions d'euros. Je vous rappelle quand même que la RIVP est un bailleur social et que la loi lui impose, comme bailleur social, de produire des nouveaux logements sociaux et de ce point de vue-là, c'est tout à fait justifié. La Ville ne rackette pas la RIVP, elle permet à la RIVP d'exercer ses obligations légales.

Concernant la typologie, je vous l'ai expliqué plein de fois mais je vais le répéter encore ce soir : le choix politique qui a été fait sur la typologie, c'est de différencier les quartiers où il y a un déficit de logement social par rapport aux quartiers où il n'y a pas de déficit de logement social. Il se trouve que cet immeuble est dans un coin du 11<sup>e</sup> arrondissement où il y a un déficit de logement social. Donc nous y privilégions des logements très sociaux et des logements sociaux, et non des logements intermédiaires parce que nous estimons que la mixité elle se fait à l'échelle de l'immeuble et à l'échelle du pâté de maison. Dans les autres immeubles de cette partie de la rue du Chemin Vert, il y a des logements privés à 9500 euros le mètre carré, donc des logements destinés à des CSP+, ou à 25 euros du mètre carré locatif donc pour la même composition sociale. Donc nous ne créons pas d'îlots de pauvreté comme vous le suggérez, simplement nous atteignons faiblement la gentrification de nos quartiers. C'est tout. On peut contester la réalité, mais nous savons où nous allons et nous sommes soutenus pour le faire. »

**M. le Maire :** « Merci. C'est un bon résumé de ce débat qui est récurrent donc je ne vais pas ressortir pas les mêmes arguments.

Sur l'équilibre des logements, avec Ian BROSSAT, nous avons pris la bonne habitude de travailler sur l'équilibre des programmations. Nous avons poursuivi avec Jacques BAUDRIER qui a pris sa suite à l'Hôtel de Ville. La programmation proposée ici n'est pas l'équilibre que nous cherchons à avoir habituellement. Néanmoins, étant donné le quartier dans lequel se trouve cet immeuble, ça ne semble pas poser une difficulté particulière. Mais je suis toujours soucieux que nous ayons une programmation équilibrée car c'est tout simplement l'expression même de la mixité sociale, outre l'application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Ville de Paris.

Chloé SAGASPE a laissé un pouvoir à Alexandre VISCONTINI et David BELLIARD à Joëlle MOREL. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POTTOUX. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 19 – Conventions et subventions (914.500 euros) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière**

**M. le Maire** : « Nous en arrivons à la délibération 2024 DAE 19 que Grégory MOREAU va présenter. »

**M. MOREAU** : « Merci M. le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération assez riche. Ces dernières années, la hausse relative du nombre de magasins biologiques dans la capitale est portée par l'ouverture de boulangeries et commerces spécialisés, compensant les fermetures de plusieurs supérettes (25 en 2023) et restaurants bio (9 en 2023). Par ailleurs, plusieurs zones de carence en alimentation durable subsistent, notamment à la périphérie de la ville.

Le contexte actuel est également celui de la hausse des coûts, qui n'épargne nullement l'alimentation. Ainsi, la Ville souhaite plus que jamais favoriser l'approvisionnement de Paris en aliments issus d'une agriculture respectueuse des écosystèmes, et ce à des prix abordables, en adéquation avec une économie solidaire.

C'est dans cette dynamique qu'a été lancée la quatrième édition de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire » en janvier 2024, visant à accompagner des associations et sociétés commerciales d'utilité sociale ou environnementale. La présente délibération propose notamment d'attribuer une subvention de 7500 euros au café-atelier La Trocette de l'association La Petite Rockette. Les repas qui y sont servis sont conçus principalement grâce à la collecte auprès de commerçants du quartier, de produits invendus issus de l'agriculture biologique et de saison. Le tarif d'une formule entrée-plat-dessert n'est que de 12 euros. La subvention sollicitée vise à soutenir le développement de nouveaux partenariats, ouvrant d'une part une collaboration directe avec des producteurs bio locaux et d'autre part, permettant l'augmentation des collectes, corrélée à un nombre de repas croissant et une perte des partenariats historiques.

L'entreprise Pribon Belleville a été lauréate également en 2024 de l'appel à candidatures du GIE Paris Commerces pour l'exploitation d'une halle alimentaire durable, d'une surface conséquente de 711 m<sup>2</sup>, situé dans un local de Paris Habitat, rue de l'Orillon. Une implantation en plein quartier Belleville qui est justement, selon l'APUR, l'une des zones de carence en commerces durables mentionnées plus tôt. L'investisseur Pribon, qui a été sélectionné par un comité de pilotage dont l'équipe municipale du 11<sup>e</sup> a fait partie, y ouvrira son troisième supermarché de produits biologiques promouvant notamment les protéines végétales, et proposera en complément, comme spécifié dans l'appel à candidatures, une activité de restauration. Des produits de qualité seront proposés à des tarifs très accessibles, de 5 à 20% moins chers que dans les autres commerces. Les rémunérations des 15 employés qui y travailleront seront supérieures de 10% à 30% à la moyenne du secteur. De plus, l'association Les Petites Cantines proposera le midi, dans cette même halle, une offre de restauration participative à prix libre, afin de permettre aux habitants du quartier de se rencontrer et ainsi de créer du lien. Enfin, des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable y seront également organisés l'après-midi et en soirée par une association qui s'appelle Récolte Citadine. Dernière remarque, et non des moindres, les déchets générés dans cette halle seront tous triés et en particulier, le carton sera revalorisé via une filière de traitement dédiée. Dans ce cadre, en effet, une subvention a été demandée par Pribon afin de permettre le financement à une hauteur de 52% des travaux et l'achats des équipements d'aménagement de la halle alimentaire. 52%, c'est une part qui représente un montant de 330.000 euros en investissement, et la convention elle-même court sur une période de dix ans.

Mon dernier point aborde un autre sujet, même si c'est lié. La présente délibération comporte également la signature de l'accord de consortium de la phase de maturation du projet Seine Nourricière. Il s'agit d'un partenariat avec de nombreux acteurs, dont la Ville de Paris, l'association AgriParis Seine, des collectivités territoriales, des acteurs de circuits courts et bio, ainsi que des coopératives de producteurs telles Terres du Pays d'Othe, que M. le Maire connaît bien pour avoir déjà initié avec eux une collaboration vertueuse dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet, qui avait fait l'objet d'une convention de cofinancement avec la Caisse des Dépôts et Consignations, vise en fait à apporter des solutions structurantes pour développer dans le bassin de la Seine des filières agro-écologiques rémunératrices des producteurs, afin de renforcer la souveraineté alimentaire, d'une part, et d'autre part, de décarboner au maximum ces filières.

J'appelle à voter en faveur de ces subventions et signatures. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup c'est l'occasion d'informer le Conseil sur l'avancement de ces très beaux projets et ça fait plaisir de voir que ce projet ambitieux de halle alimentaire bio à prix abordable et solidaire en plein cœur de Belleville, que nous avons porté dans notre programme de mandature, est en train de se concrétiser. Bénédicte DAGEVILLE s'est inscrite. »

**Mme DAGEVILLE** : « Merci M. le Maire. Pour aller tout à fait dans votre sens, notre groupe se réjouit de la création de cette halle alimentaire dans le quartier de Belleville. La halle alimentaire est en fait un projet qui avait vu le jour lors de la mandature précédente, initié par le groupe Communiste, et qui continue à faire des petits. On s'en réjouit puisque ce projet présente l'implantation d'une nouvelle halle alimentaire dans le quartier de Belleville qui en a bien besoin. L'idée, c'est d'offrir aux habitants des quartiers populaires des produits sains, de saison, en circuit court et issus d'une agriculture locale, et de les offrir à un prix abordable qui, pour autant, respecte le travail des producteurs et des productrices. Ce qui est important dans ces halles alimentaires, c'est qu'elles permettent vraiment de conjuguer les enjeux sociaux et environnementaux, et de les embrasser par ces projets. Vous l'avez dit, cher collègue, les rémunérations des personnes qui travaillent dans la halle alimentaire sont 10% supérieures à la moyenne du secteur, l'aspect du travail est ainsi bien pris en compte dans cette nouvelle halle alimentaire. Les prix de vente des produits proposés sont pourtant moins chers que dans les autres commerces de l'arrondissement. Comment le fait-on ? En diminuant les intermédiaires et la présence des industriels et de l'agro-industrie, donc en rapprochant les producteurs et les consommateurs. »

Nous nous réjouissons que cette halle alimentaire puisse voir le jour dans le quartier de Belleville. Nous avons poussé avec un amendement budgétaire au précédent budget pour qu'elle puisse arriver. Nous sommes donc particulièrement heureux et heureuses de la voir aujourd'hui se concrétiser. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Cette délibération est importante car elle acte une nouvelle étape du projet ambitieux « Création d'une halle alimentaire dans le quartier de Belleville ». L'emplacement est connu, dans un local géré par Paris Habitat au 32 rue de l'Orillon, dans un quartier qui manque cruellement de commerces d'alimentation durable. Selon les statistiques de l'APUR, ce quartier compte seulement 10 commerces pour 1000 habitants, alors que la moyenne à Paris et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement est de 28 commerces pour 1000 habitants. Il faut reconnaître que sur le marché de Belleville, malgré les demandes du Maire d'arrondissement et de moi-même auprès du prestataire, les implantations de maraîchers bio se comptent encore sur les

doigts de la main. Agir dans ce quartier pour donner accès aux habitants à une alimentation saine et bio est donc une priorité.

De plus, le lauréat de l'appel à projets, la société Pribon, est une société qui relève de l'économie sociale et solidaire. Elle ouvre son troisième supermarché à Paris et dans la région parisienne et j'ai pu constater que les prix dans ces supermarchés sont particulièrement bas car la société s'est organisée pour acheter directement aux producteurs en grande quantité. Les circuits courts, le zéro déchet sont privilégiés. La spécificité de ce magasin est de vendre aussi des aliments en sachet de 10 kg, pour celles et ceux qui veulent acheter en grande quantité, et de favoriser le vrac. Les produits moins chers et de bonne qualité sont à hauteur des yeux donc à portée de main. L'aménagement des boutiques est simple, avec des matériaux de récupération pour ne pas engager des frais. Je note aussi le respect des conditions de travail des salariés. Nous sommes impatients de l'ouverture de ce magasin. Je souhaite que vous nous indiquiez le calendrier des travaux puisqu'une subvention de 330.000 euros sera votée par cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Grégory MOREAU, avons-nous le calendrier des travaux ? »

**M. MOREAU** : « Oui. Je ne l'ai pas sous les yeux mais je vous le transmettrai. »

**M. le Maire** : « L'objectif est évidemment de l'ouvrir dans la mandature. Ce qui a été dit sur Pribon est très juste, la suppression des intermédiaires permet de faire du bio à prix écrasé. C'est une leçon très intéressante. Grégory MOREAU a évoqué Terres du Pays d'Othe, je pense que c'est aussi un exemple qui gagne à être connu. Par un engagement constant de la collectivité publique, à savoir la Ville de Paris à travers Eau de Paris, depuis une quinzaine d'années, nous avons réussi à structurer une filière bio d'agriculteurs et à changer le regard des agriculteurs sur les urbains car l'anti-parisianisme dans le monde agricole est malheureusement souvent développé. Ces agriculteurs sont passés d'une perception de Paris qui leur vole l'eau pour faire l'eau potable, à Paris qui aide à les structurer, à se développer et leur ouvre des marchés. À travers le soutien et ce travail que nous avons fait, la filière bio des Terres du Pays d'Othe – qui a eu des périodes difficiles, notamment quand l'État a décidé de retirer les aides au bio – a réussi à structurer une filière, à investir dans un outil de production, et maintenant à se développer avec un taux de croissance à deux chiffres. C'est réellement une expérience intéressante qui va à rebours du bio au niveau national car l'État retire ses aides. C'est vraiment intéressant de voir que la persistance d'une politique publique est essentielle pour ce type d'investissement qui ne peut se faire que dans le long terme. Donc ce que nous faisons en permettant aux habitants de Belleville, quartier Politique de la Ville dont on parlait tout à l'heure, d'accéder à une alimentation de qualité et à prix très maîtrisé, permet en même temps de développer de l'agriculture bio à 100 ou 150 kilomètres de Paris. C'est une mutation qui est vraiment très intéressante et je voulais profiter de cette délibération pour le souligner.

Chers collègues, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 215 – Attribution de la dénomination Toni Morrison à la bibliothèque Parmentier (11e)**

**M. le Maire :** « Pour présenter ce très beau projet, Rosalie LAMIN ou peut-être Nadine BLANCHARD pour sa première délibération en tant qu'adjointe chargée de la culture ? »

**Mme BLANCHARD :** « Cette délibération propose d'attribuer à la bibliothèque Parmentier le nom de l'écrivaine américaine Toni MORRISON, disparue en 2019. Son engagement continu contre le racisme, les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, l'inceste et la pédophilie, en tant qu'écrivaine libre et révoltée est un symbole particulièrement fort pour notre arrondissement. Associer son nom à notre bibliothèque Parmentier, c'est également une ode à son immense talent littéraire qui la place comme l'une des figures majeures de la littérature américaine et la plus grande écrivaine afro-américaine du 20<sup>e</sup> siècle dont l'œuvre a été couronnée en 1993 par le Prix Nobel de littérature.

Durant toute sa vie, Toni MORRISON aura eu gage de considérer la lecture comme un acte politique dès son plus jeune âge et comme un acte de révolte contre un système raciste qui refusait toute éducation aux personnes de couleur noire et en particulier aux femmes. Elle a commencé à s'illustrer dans la littérature après avoir été enseignante et après avoir occupé le poste d'éditrice dans une maison d'édition à New York où elle s'évertua à mettre en œuvre des écrits d'auteurs noirs dans le paysage littéraire américain, et également à mettre en œuvre des autobiographies de grandes figures comme Mohamed ALI ou Angela DAVIS. Elle a été très prolifique avec plus de 40 romans, littérature pour la jeunesse, poèmes, comédies musicales. Ce qui fait la force de ses récits, c'est à la fois leur musicalité, leur poésie et en même temps leur réalisme, leur violence autour des thèmes de race, d'esclavage, d'inceste, de viol et de rédemption. Parmi ses œuvres majeures, on peut citer son premier roman, qu'elle a écrit assez tardivement, à l'âge de 39 ans, « L'Œil le plus beau », histoire d'une petite fille afro-américaine qui rêve d'avoir des yeux bleus pour enrayer l'extrême violence de son environnement familial, ainsi que le livre qui l'a rendue célèbre, « Beloved », publié en 1986 et qui s'inspire de l'histoire vraie d'une esclave qui tue sa fille de deux ans pour lui épargner une vie d'esclave.

La bibliothèque Parmentier est une bibliothèque majeure dans notre arrondissement, très fréquentée et située dans un quartier dynamique du 11<sup>e</sup> arrondissement. Elle conserve plus de 90.000 documents. Elle a noué de nombreux partenariats avec des établissements culturels et mène constamment des actions envers les publics éloignés de la lecture, par ses ateliers et ses animations notamment sur l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations. Dénommer cette bibliothèque ainsi, c'est également un signe pour les nouvelles générations, et permettre au parcours de cette écrivaine d'être source d'inspiration pour nos plus jeunes. Nous proposons donc de voter cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci Nadine BLANCHARD. Rosalie LAMIN pour compléter. »

**Mme LAMIN :** « Merci. Je suis ravie que cette bibliothèque porte le nom de Toni MORRISON, une figure noire de la littérature. Par ses œuvres, elle a su montrer le peuple, montrer les gens sous différentes couleurs, montrer le racisme, savoir d'où on vient, savoir où on va. On touche vraiment quelque chose de palpable, palpable d'émotion. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Dominique KIELEMOËS s'est inscrite. »

**Mme KIELEMOËS** : « Je me suis inscrite parce que je voulais vraiment qu'on parle de Toni MORRISON et de cette dénomination. Nadine, tu es chanceuse pour ta première délibération parce que c'est une très belle délibération. J'avoue qu'au Conseil de Paris, je suis souvent un peu frustrée de voir que des arrondissements nous devancent, comme Paris Centre, le 13<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup>. Et pour une fois, c'est le 11<sup>e</sup> qui montre l'exemple. Tony Morrison est une grande écrivaine, son œuvre est magnifique. Si vous ne l'avez jamais lue, je vous invite à courir à la bibliothèque ex-Parmentier qui va sûrement l'honorer en mettant en exergue son œuvre. C'est un choc quand on lit Toni MORRISON et on ne l'oublie jamais. Cela me ravit vraiment. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose que, dans l'enthousiasme général, nous puissions dénommer la bibliothèque Parmentier « bibliothèque Tony Morrison ». Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## VOTE DES PROJETS SANS INSCRIPTION AVEC DÉPORTS D'ELUS

### 2024 DDCT 4 – Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (75.650 euros) à 27 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires du 11e arrondissement

**M. le Maire** : « Nous allons maintenant procéder aux votes sur des délibérations sur lesquelles il y a des déports d'élus.

Sur la délibération 2024 DDCT 4, ne prennent pas part au vote Jean-Pierre CORSIA, Dominique KIELEMOËS et Joëlle MOREL pour la Régie de quartier Fontaine au Roi. Mis à part ces élus, qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	3
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### 2024 DASCO 16 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.091.946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

**M. le Maire** : « Sur la délibération 2024 DASCO 16, Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote pour le Génie de la Bastille. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 14 – Subventions (6.626.000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi**

**M. le Maire** : « Sur la délibération 2024 DAE 14, ne prennent pas part au vote Jean-Pierre CORSIA, Dominique KIELEMOËS et Joëlle MOREL pour la Régie de quartier Fontaine au Roi. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	3
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 33 – Subventions (250.926 euros) et conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP)**

**M. le Maire** : « Sur la délibération 2024 DAC 33, Dominique KIELEMOËS ne prend pas part au vote pour l'ASTP. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 36 – Contribution et subventions (590.000 euros) à 2 structures culturelles de spectacle vivant, et convention et avenant à convention avec ces structures**

**M. le Maire** : « Sur la délibération 2024 DAC 36, je contente de la mettre aux voix car je ne prends pas part au vote pour le Théâtre de la Bastille. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 123 – Subventions (35.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs**

**M. le Maire** : « Sur la délibération 2024 DAC 123, Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote pour le Génie de la Bastille. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 369 – Subventions (15.000 euros) à 7 associations au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement**

**M. le Maire** : « Sur la délibération 2024 DAC 123, Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote pour le Génie de la Bastille. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DVD 52 – Plan Vélo et Budget Participatif - Subventions (277.000 euros en fonctionnement et 177.500 euros en investissement) à 20 associations et conventions associées**

**M. le Maire** : « À la demande de Jean-Christophe MARTIN, nous allons procéder à un vote disjoint pour l'attribution de la subvention à La Petite Rockette. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. »

**Résultat du vote – La Petite Rockette :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire** : « Sur les autres subventions portées par cette délibération, qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. L'avis du Conseil d'arrondissement sur le projet 2024 DVD 52 est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## **VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION**

**M. le Maire** : « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2024 DDCT 64** Subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2024
- **2024 DDCT 122** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (672.450 euros) à 39 associations pour la réalisation de 88 actions
- **2024 DDCT 123** Subventions (59.000 euros) à 10 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2025
- **2024 DDCT 39** Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France du Ministère de l'Intérieur
- **2024 DDCT 82** Subventions (17.750 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale attribuée au 11<sup>e</sup> arrondissement
- **2024 DPMP 3** Subventions (40.000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville
- **2024 DEVE 38** Subventions de fonctionnement (50.000 euros) à 6 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité
- **2024 DEVE 47** Subventions (76.000 euros) à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable
- **2024 DEVE 48** Subventions (54 000 euros) à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable

- **2024 DEVE 54** Subventions (25.665 euros) à 7 associations pour soutenir des actions en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être
- **2024 DSP 30** Subventions (177.020 euros) et avenant avec l'association LIRE pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville
- **2024 DSP 32** Subventions (476.000 euros) à des dispositifs de soutien psycho-social à des femmes enceintes ou jeunes mères, gérés par l'association Ambroise Croizat (Bluets) et la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon (Hôpital Mère-Enfant de l'Est Parisien)
- **2024 DFPE 21** Subvention (125.211 euros) et avenant n° 4, subvention (6.790 euros) et convention d'investissement avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale située 10 impasse Delépine (11e)
- **2024 DFPE 97** Subvention (135.706 euros) et avenant n°4 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47 rue de la Roquette (11e)
- **2024 DFPE 143** Subvention (51.172 euros) et convention avec l'association Petit Concept (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et rénovation pour la crèche située 18-20 rue de l'Orillon (11e)
- **2024 DFPE 66** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques – Subventions (115.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité
- **2024 DFPE 115** Subventions (436.500 euros), conventions et avenants avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants
- **2024 DFPE 118** Subvention (939.400 euros), convention et avenants avec 15 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, ludothèques et ludomouv citoyennes dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles
- **2024 DFPE 137** Subventions (733.806 euros) et avenants avec 5 associations pour l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans les relais petite enfance
- **2024 DASCO 33** Subventions d'équipement (38.200 euros) et subventions pour travaux (182.645 euros) à divers collèges publics parisiens
- **2024 DASCO 67** Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un établissement public local d'enseignement – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024
- **2024 DLH 124** Attribution d'une aide en nature à l'Association du Quartier Saint-Bernard pour la mise à disposition de locaux situés 40 rue Saint Bernard (11e)
- **2024 DSOL 28** Subventions (152.500 euros) à 16 associations, et convention ou avenant avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap
- **2024 DSOL 29** Subventions (79 000 euros) à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles
- **2024 DSOL 62** Participations (3.439.084 euros) aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris
- **2024 DSOL 84** Subventions (5.500 euros) à 2 associations, et convention avec l'une d'entre elles, pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel
- **2024 DSOL 75** Subventions (455.400 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique
- **2024 DSOL 88** Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.
- **2024 DSOL 106** Subventions (187.800 euros) aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques
- **2024 DJS 80** Subventions (255.000 euros), conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi
- **2024 DJS 82** Subventions (279.000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture
- **2024 DAE 2** Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'Economie Sociale et Solidaire 2024
- **2024 DAE 98** Subvention (77.500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

- **2024 DPE 23** Subventions (519.500 euros) et signature de conventions et d'avenants avec 18 structures œuvrant pour le réemploi
- **2024 DPE 26** Subventions (41.600 euros) et conventions avec 2 associations pour le soutien à la création de fresques sur les rideaux métalliques des commerces parisiens
- **2024 DAC 261** Subventions (30.600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie
- **2024 DAC 21** Subventions (490.000 euros) et avenants à convention avec 2 structures de création et de diffusion de la danse
- **2024 DAC 25** Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop
- **2024 DAC 424** Subventions (39.500 euros) à 9 formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale

**M. le Maire** : « Qui est pour? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote** :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### V11202422 – Vœu relatif à la préservation de la devanture du magasin Inova, 21 rue Saint Ambroise (11e)

**M. le Maire** : « Je vais reprendre ma respiration en donnant la parole à Joëlle MOREL pour présenter le vœu relatif à la préservation de la devanture du magasin Inova. »

**Mme MOREL** : « Merci, M. le Maire. Ce vœu a pour objet la préservation de la devanture du 21 rue Saint-Ambroise, un magasin qui appartenait à l'entreprise Inova, installée depuis plus de 50 ans à cette adresse. Cette entreprise est une entreprise de fabrication de meubles au design des années 70, avec souvent des structures d'acier.

Le 11<sup>e</sup> arrondissement a une identité forte avec l'artisanat, en particulier l'artisanat lié à la création de meubles et de ses dérivés. Nous partageons tous ici la volonté de préserver ce patrimoine et de le faire connaître. C'est la raison pour laquelle je vous présente ce vœu. La devanture de ce magasin est très particulière, créée aussi dans les années 70, en inox de forme arrondie, avec une vitrine sans aucun montant apparent, entièrement vitrée, et des poignées de portes qui sont en forme de 2C en acier, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Cette devanture a un charme particulier et pourrait figurer dans une grande promenade de découverte des belles devantures des boutiques et ateliers d'artisans du 11<sup>e</sup> arrondissement.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste souhaite que la Ville de Paris sollicite la Ministre de la Culture et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Ile-de-France pour que

tous les moyens de protection soient étudiés afin de préserver le design extérieur de ce local exemplaire des années 70. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci Joëlle MOREL. Pour vous répondre, Patrick BLOCHE ».

**M. BLOCHE** : « Merci à Joëlle MOREL et aux élus Ecologistes d'avoir déposé ce vœu sur un dossier que nous connaissons puisque nous avons été sollicités par la propriétaire actuelle de l'entreprise Inova, qui est amenée à céder la surface de vente située 21 rue Saint-Ambroise. À travers les considérants du vœu, il a été restitué l'intérêt incontestable de cette devanture de style années 70, et qui correspond d'ailleurs à ce label qui, depuis la loi relative à la liberté de création, architecture et patrimoine votée en 2016, a créé un label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » parce qu'il manquait des protections spécifiques, de tout ordre, sur le patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle, souvent un patrimoine industriel conséquent. La devanture a un aspect incontestablement qualitatif. Nous espérons tous que le repreneur en tiendra compte. Je ne le reproche à personne mais c'est vrai qu'il eût fallu qu'on soit avertis plus tôt puisqu'on aurait pu l'inscrire dans le PLU bioclimatique en protection particulière.

Il a été dit à la propriétaire de la société Inova qu'il fallait déposer une demande auprès de la DRAC, sachant que n'importe qui peut faire une demande de classement. Elle avait contacté la DRAC mais elle n'avait pas encore déposé de demande et elle regrette d'ailleurs de ne pas l'avoir fait plus tôt. Elle va donc déposer une demande et je pense qu'elle pourra utilement, si j'ose dire, adjoindre notre vœu. Puis charge à nous de le relayer éventuellement au Conseil de Paris pour qu'il y ait la même démarche au niveau de la Ville de Paris. Voilà.

Vous l'avez compris, notre avis est positif pour ce vœu. »

**M. Le Maire** : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. On peut procéder au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que

La richesse et l'identité du 11<sup>e</sup> arrondissement sont liées fortement à la diversité des métiers de l'artisanat, à la création, à l'invention et à la fabrication des meubles et ses dérivés,

Notre arrondissement a la volonté de préserver ce patrimoine et de le faire connaître,

La structure intérieure comme la devanture du local situé au rez-de-chaussée au 21 rue Saint Ambroise ont été dessinés, conçus et construits de manière cohérente, dans des matériaux et des formes des années 1970,

Ce local était associé à l'activité de fabrication de mobilier de l'entreprise INOVA, sur structure acier et design, et était précurseur et spécialisé dans la fabrication de mobilier pour l'hôtellerie et pour les usages des particuliers,

Ce local a été pensé comme un des premiers showrooms à Paris,

La devanture a été créée en 1970 en inox, de formes arrondies, vitrine sans aucun montant apparent, entièrement vitrée, les poignées des portes sont 2C en acier, en extérieur et à l'intérieur,

Cette devanture pourra figurer dans un parcours de découverte des belles devantures des boutiques et ateliers d'artisan du 11<sup>e</sup>,

**Sur proposition des élu.e.s du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>,**

**EMET LE VŒU**

Que la Ville de Paris sollicite la Ministre de la culture et de la DRAC d'Ile-de-France afin que tous les moyens de protection soient étudiés afin de préserver le design extérieur de ce local exemplaire des années 1970.

**M. Le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Félicitations. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V112024023 – Vœu relatif à l'amélioration de la démocratie locale par les votations citoyennes**

**M. le Maire** : « Le vœu suivant est présenté par Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Les questions autour du « mieux faire vivre la démocratie » continuent à interroger les Ecologistes et nous suivons avec attention les démarches participatives qui sont initiées en Europe et dans le monde. Le constat que les citoyens et les citoyennes ne trouvent pas bien leur place dans notre manière de fonctionner est partagée par nos partenaires politiques, me semble-t-il. C'est la raison pour laquelle les Ecologistes déposent ce vœu relatif à l'amélioration de la démocratie pour le développement des votations citoyennes.

Il y a urgence à initier des méthodes nouvelles car la volonté des Parisiens et des Parisiennes de participer à la vie et aux décisions dans leur ville existe bel et bien. Il faut prendre en compte les collectifs ou associations locales qui s'expriment, mais qui ont trop souvent l'impression de ne pas être entendues et parfois même méprisées.

Deux votations ont été initiées, organisées suite à notre impulsion, en particulier sur les thématiques du partage de l'espace public concernant les trottinettes dites en « free floating » et sur la place des SUV dans la capitale. Merci à Anne HIDALGO et à David BELLARD pour ces deux votations qui sont une première lors de cette mandature. Mais il faut reconnaître que le succès relatif de ces votations et le taux de participation sont en deçà d'un vote à une élection classique.

Aussi, suite à cette expérimentation, les Ecologistes proposent d'aller plus loin en expérimentant la méthode Oregon, qui nous vient de la Suisse. Ce pays est sans nul doute une démocratie exemplaire. Cette méthode a pour intérêt de s'attacher à aborder les projets d'information politique citoyenne. Elle initie la constitution d'un groupe de citoyens et de citoyennes tirés au sort avant chaque consultation afin d'examiner en détail les propositions soumises au vote. Pendant cinq jours, les personnes tirées au sort rencontrent les parties prenantes directement concernées par l'enjeu du vote puis rédigent un rapport qui est ensuite largement diffusé aux listes de votants et qui a pour but de soutenir ou de rejeter l'initiative soumise.

Aussi, les Ecologistes souhaitent :

- qu'un dispositif de droit de pétition renforcé soit mis en œuvre pour permettre à chaque Parisienne et Parisien de proposer des thèmes à soumettre à la votation citoyenne,
- que l'ensemble des propositions formulées fassent l'objet d'une publication sur le site *decider.paris* pour recueillir le soutien d'au moins 5% du corps électoral, nécessaire à leur examen par l'assemblée tirée au sort,
- que chaque votation parisienne soit précédé d'un travail au sein d'une assemblée tirée au sort chargée d'évaluer les propositions citoyennes soulevant des questions d'intérêt général dans le périmètre de compétences de la Ville de Paris, de formuler les options à soumettre au vote et de rendre un avis citoyen sur le thème proposé, qui sera annexé au matériel de propagande et de vote,
- que les travaux de cette assemblée soient financés, appuyés par les services de la Ville, et l'audition d'experts,
- que le Conseil de Paris valide, après l'avis du Conseil d'arrondissement pour les propositions localisées, la liste des propositions qui sera soumise au vote,
- que le corps électoral inclue non seulement les Parisiens inscrits sur les listes électorales, mais également les résidents étrangers et les jeunes de 16 à 18 ans,
- que les propositions fassent l'objet d'un scrutin de type jugement majoritaire, avec la possibilité de voter en ligne ou en présentiel,
- que la Ville étudie la possibilité d'étendre les modalités de vote (nombre de bureaux de vote, amplitude horaire, vote en ligne sécurisé),
- que l'exercice de votation sur les sujets d'intérêt municipal fassent l'objet d'un exercice groupé une fois par an.

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Jean-Pierre CORSIA pour vous répondre. »

**M. CORSIA** : « Merci M. le Maire. Je souhaite d'abord préciser que la participation citoyenne ne s'improvise pas. C'est un processus démocratique exigeant qui s'inscrit dans la durée et qui est en perpétuel mouvement. Depuis le début de la mandature, la Ville de Paris a fait le choix de faire de la participation citoyenne un axe décisif de son action. La priorité est donnée aux initiatives concernant le changement climatique et la perte de la biodiversité, ainsi qu'aux actions de résilience et de solidarité.

Vous reconnaissez dans votre vœu l'ampleur des initiatives prises par la Ville de Paris et par le 11<sup>e</sup> arrondissement en matière de participation citoyenne. Pour autant, depuis le début de la mandature, c'est le troisième vœu que vous proposez sur la participation citoyenne, sans toujours prendre en compte le travail déjà réalisé et les correctifs apportés. Aujourd'hui, vous proposez avec ce nouveau vœu un dispositif de votation citoyenne piloté par une assemblée citoyenne et débouchant sur un droit de pétition renforcé. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué.

Plusieurs considérant de votre vœu comporte des erreurs ou des omissions. Les pétitions de l'Assemblée Nationale et du Sénat ne sont pas présentes sur le site de France Connect. France Connect est utilisée uniquement pour sécuriser la participation sur leurs plateformes respectives, comme nous le faisons avec la certification Mon Paris.

Il est indiqué également une non-effectivité du droit de pétition à Paris, c'est faux. Un porteur d'idées voit sa proposition étudiée par la Ville dès lors qu'elle atteint le soutien de 1500 signatures. Si la réponse de la Ville ne lui convient pas, il a six mois supplémentaires pour atteindre les 5000 signatures et voir son idée débattue en Conseil de Paris. Il ne faut pas confondre non-

aboutissement et non-effectivité. Par ailleurs, l'absence d'usage des plateformes de pétition est un constat qui peut être fait dans plusieurs autres communes de France. Le cabinet d'Anouch TORANIAN, adjointe à la Maire de Paris, a rencontré l'équipe de Healthy Democracy qui porte le dispositif en Oregon. Il ressort de ce rendez-vous que le dispositif est difficilement transposable en l'état. Il est à noter que la dernière initiative en Oregon date de 2018, le mécanisme commence donc à dater. Par ailleurs, il semble y avoir un paradoxe à indiquer dans les considérants une multiplicité des instances et à mentionner un besoin de lisibilité, tout en proposant de créer une nouvelle instance dédiée aux votations citoyennes.

Concernant les attendus de votre vœu, en préambule, il faut rappeler que la Maire de Paris a souhaité, lors de la mise en place de ce nouveau dispositif, que la votation soit similaire à une élection traditionnelle à la fois dans son corps électoral et dans la matérialité de son vote. Ainsi, deux votations citoyennes ont été réalisées à Paris, l'une sur la suppression des trottinettes en libre-service, avec 103 000 votants soit 8% des électeurs, et l'autre sur l'augmentation du tarif de stationnement des SUV, avec 78 000 votants soit 6% des électeurs. Ces résultats sont déjà remarquables lorsque l'on sait qu'un dispositif de participation citoyenne dépasse rarement les 2% du corps électoral. Une autre belle réussite de participation citoyenne est le Budget Participatif qui a réuni 137 000 votants en 2023 soit 10% du corps électoral.

Par ailleurs, il paraît dommageable de limiter la proposition de sujets par le seul biais de la plateforme *décider.paris* et d'occulter les autres dispositifs qui peuvent être une source d'idées de sujets : à titre d'exemple, conseils de quartier dans les arrondissements, ou dialogue parisien comme pour la première votation sur les trottinettes à l'échelle de tout Paris.

Les missions enfin confiées à une nouvelle assemblée sont trop complexes et la positionne à la fois comme juge et partie. Il est peu faisable et peu pertinent que l'assemblée ait à la fois la charge d'analyser les propositions de question, de les formuler et de rendre un avis citoyen sur le fond de celles soumises au vote. En Oregon, le panel réalise uniquement un travail d'avis citoyen. Par ailleurs, la mission d'analyse de la question est déjà assurée par la commission de contrôle qui inclut notamment les membres de l'Assemblée citoyenne.

Enfin, plusieurs attendus de votre vœu mentionnent des dispositions déjà existantes : le vote groupé sur une même journée pour Paris et les arrondissements, l'appui des services de la Ville, l'évolution du nombre de bureaux de vote, etc.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de retirer votre vœu, sinon nous serons obligés de voter contre. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Est-ce que le vœu est maintenu ? Il l'est. Donc il est mis au vote, avec un avis défavorable. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le besoin de renforcer l'expérience démocratique à Paris et dans le 11<sup>e</sup>;

Considérant la volonté grandissante des Parisiennes et des Parisiens de participer à la vie et aux décisions dans leur ville ;

Considérant la création de collectifs ou d'associations locales qui se forment en opposition aux projets d'aménagement, qui engagent des recours juridiques, qui ont pour conséquence le plus souvent l'arrêt de tout dialogue ;

Considérant la nécessité de dialogue entre les instances élue-e-s, les instances de démocratie participatives et les différents conseils et assemblées mis en place par la Ville de Paris ;

Considérant la multiplicité des instances de démocratie locale et des dispositifs de démocratie participative à Paris avec des modes de fonctionnement propres, différents selon les arrondissements, et appelant à une meilleure articulation et fonctionnement pour plus de lisibilité ;

Considérant le processus novateur : la création d'une Assemblée citoyenne comprenant 100 membres en octobre 2021, qui participe à la construction des politiques publiques municipales à l'échelle de Paris ;

Considérant la possibilité pour ses membres de proposer des vœux et délibérations sur des sujets prioritaires définis et soumis au Conseil de Paris ;

Considérant le fait qu'il s'agit des seuls outils à leur disposition pour s'exprimer ;

Considérant l'existence d'un dispositif d'initiative pour les citoyen.ne.s de la Ville de Paris matérialisé par le dispositif "idées citoyennes" devant récolter 1500 soutiens en 6 mois, sans garantie que l'idée soit mise en oeuvre à la fin ;

Considérant le référendum d'initiative populaire effectif en Suisse sur la base de dépôts de pétitions ;

Considérant les deux votations organisées par la Maire de Paris concernant les trottinettes dites en "free-floating" et la dernière en date du 4 février 2024 sur la place des SUV dans la capitale, constituant un vote dit "participatif" afin de joindre les parisiennes et les parisiens à une prise de décision précise ;

Considérant néanmoins le succès relatif de ces votations en témoigne notamment le taux de participation bien en-deçà d'un vote ou d'une élection classique ;

Considérant la nécessité de permettre à chaque Parisienne et Parisien de donner son point de vue, de faire des propositions, et d'obtenir des réponses de la part de la municipalité ;

Considérant la méthode dite "Oregon" consistant à inclure les citoyen.ne.s avant les votations dans un processus délibératif ;

Considérant que cette méthode d'évaluation d'initiative par les citoyens" consiste en la possibilité de distribuer des informations plus compréhensibles aux citoyen.ne.s, par les citoyen.ne.s eux-mêmes afin de permettre des débats plus approfondis ;

Considérant que par cette méthode, un groupe de 20 à 24 citoyen.ne.s est tiré au sort avant chaque consultation afin d'examiner en détails les propositions soumises au vote, en veillant à ce que les membres de ce groupe représentent les différentes catégories de la société ;

Considérant que durant 5 jours, les personnes tirées au sort discutent de l'initiative qui sera soumise au vote, tout en rencontrant des parties prenantes directement concernées par l'enjeu du vote ;

Considérant qu'un rapport est ensuite produit avec les arguments qui ont poussé à décider de soutenir ou rejeter l'initiative soumise, rapport qui sera ensuite distribué à toutes les personnes inscrites sur la liste des votant.e.s ;

Considérant le fait que les modes de scrutin de type majoritaire conduisent à favoriser l'option qui suscite le plus d'engagement plutôt que celle qui répond à l'intérêt général ; qu'à l'inverse, les scrutins de type jugement majoritaire permettent de fédérer le plus grand nombre autour de l'intérêt général ;

Considérant la non-effectivité du droit de pétition à la Ville de Paris ;

Considérant que la possibilité de procéder à des scrutins en ligne est à même d'accroître ce taux de participation ;

Considérant que par ailleurs, le fait de regrouper les différentes votations au niveau de chaque arrondissement et au niveau parisien en un exercice annuel est également à même d'accroître le taux de participation ;

Considérant la possibilité d'adresser des pétitions au Sénat et à l'Assemblée nationale, et au Parlement européen ou de soutenir des pétitions déjà publiées ;

Considérant que les pétitions déposées à l'Assemblée nationale et au Sénat sont en ligne sur FranceConnect ;

Considérant l'existence de la plateforme [decider.paris.fr](https://decider.paris.fr) visant à faciliter l'expression des citoyen.ne.s dans les démarches de concertations, consultations ou enquêtes menées par la Ville de Paris ;

### Sur proposition des élu.e.s du Groupe Écologistes du 11e,

#### **EMET LE VŒU**

- qu'un dispositif de droit de pétition renforcé soit mis en œuvre pour permettre à chaque parisienne et chaque parisien de proposer des thèmes à soumettre à la votation citoyenne, au niveau parisien ;
- que l'ensemble des propositions formulées fassent l'objet d'une publication sur le site *decider.paris*, pour recueillir le soutien, d'au moins 5% du corps électoral, nécessaire à leur examen par l'assemblée tirée au sort.
- que chaque votation parisienne soit précédée d'un travail au sein d'une assemblée tirée au sort, chargée d'évaluer les propositions citoyennes soulevant des questions d'intérêt général dans le périmètre de compétences de la Ville de Paris, de formuler les options à soumettre au vote et de rendre un avis citoyen sur le thème proposé, qui sera annexé au matériel de propagande et de vote ;
- que les travaux de cette assemblée soient financés, appuyés par les services de la Ville, et l'audition d'expert.es ;
- que le Conseil de Paris valide, après l'avis du Conseil d'arrondissement pour les propositions localisées, la liste des propositions qui sera soumise au vote ;
- que le corps électoral inclue non seulement les parisien.ne.s inscrit.es sur les listes électorales, mais également les résident.e.s étranger.es et les jeunes de 16 à 18 ans ;
- que les propositions fassent l'objet d'un scrutin de type jugement majoritaire, avec la possibilité de voter en ligne ou en présentiel ;
- que la Ville étudie la possibilité d'étendre les modalités de vote (nombre de bureaux de vote, amplitude horaire, vote en ligne sécurisé) ;
- que l'exercice de votation sur les sujets d'intérêt municipal fassent l'objet d'un exercice groupé une fois par an.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est repoussé. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	5	CONTRE	22
<b>Le vœu est rejeté</b>			

#### **V11202424 – Vœu relatif à l'ouverture de nouveaux centres municipaux de santé**

**M. le Maire** : « Le vœu initial a été amendé et c'est Bénédicte DAGEVILLE qui nous le présente. »

**Mme DAGEVILLE** : « Merci M. le Maire. Tout est dans le titre de ce vœu puisqu'il demande l'ouverture d'un nouveau centre de santé municipal dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et singulièrement dans le quartier prioritaire Belleville-Fontaine au Roi. Il rejoint la discussion que nous avons eue en début de ce conseil sur ce quartier et sur l'importance de travailler notamment à l'accès aux soins dans le quartier Belleville-Fontaine-au-Roi.

On sait que dans les quartiers populaires, le non-recours aux soins et les difficultés d'accès à la santé sont décuplées. Nous souhaitons donc résorber ces difficultés en ouvrant un centre de santé municipal dans ce quartier. Nous avons déjà voté un vœu en ce sens en mars 2021 et nous renouvelons notre demande pour que cet équipement puisse voir le jour et pour que son ouverture soit planifiée. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Absolument. Merci pour votre constance. C'est vrai que nous n'avons pas encore pu avancer, il faut qu'on y arrive. Rosalie LAMIN. »

**Mme LAMIN** : « Merci. Chère collègue, comme sur tout le territoire parisien, il y a un besoin de faciliter l'installation de médecin en secteur 1 dans le quartier de Belleville. Pour rappel, le médecin ou le spécialiste en secteur 1 applique une tarification fixée par la Sécurité Sociale sans dépassement d'honoraires. Belleville est un quartier Politique de la Ville qui accueille de nombreuses personnes vulnérables, avec en sus une très forte proportion de personnes étrangères. Cette dernière caractéristique me semble particulièrement importante dans le contexte actuel et suite au vote de l'Assemblée Nationale de suppression de l'aide médicale d'État.

Dans un monde idéal, je pense que le dispositif le plus utile à déployer sur Belleville serait des permanences d'accès aux soins de santé qui permettent une prise en charge médicale et sociale pour des personnes ayant besoin de soins mais ayant du mal à y accéder, du fait de l'absence de protection sociale, de leurs conditions de vie ou de leurs difficultés financières. Elles donnent accès à des consultations de médecine générale ou spécialisée.

De plus, il serait intéressant d'avoir un centre de vaccination et un centre médico-social (CMS) plus proche du quartier que le CMS Belleville (situé près du métro Télégraphe) et qui pourrait toucher au mieux l'ensemble du quartier de Belleville. Tout cela pouvant être complémentaire à l'installation d'un centre de santé municipal. L'installation d'une telle structure et de son contenu dépend beaucoup du foncier disponible, et il est de plus en plus rare sur le territoire Politique de la Ville à Fontaine au Roi. Les moyens à mobiliser pour la Ville dépendent du contenu et de la disponibilité du personnel médical.

Faisons tout en notre pouvoir pour qu'émerge un centre de santé médical dans le quartier Politique de la Ville, du côté de Belleville. Nous votons des deux mains ce vœu amendé. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Juste une intervention très courte, d'abord pour remercier le groupe Communiste pour ce vœu – comme quoi tout arrive – notamment pour ses attendus. On le soutiendra sans réserve. On souhaiterait même, sous réserve de l'accord des groupes signataires, y être associés parce qu'on trouve que c'est une très belle démarche. »

**M. le Maire** : « Merci. Tous les groupes s'associent à ce vœu ? Très bien. »

**M. CORSIA** : « Puisqu'on associe beaucoup de monde, il faudrait associer aussi les conseils de quartier qui ont également porté ces vœux. »

**M. le Maire** : « Absolument. Merci pour cette juste remarque. Dans cet œcuménisme formidable, donc je mets aux voix le vœu ainsi amendé et soutenu par tous les groupes. »

Considérant que, selon l'Apur, 13,3% des Parisiennes et Parisiens sont sans suivi médical ou dentaire pris en charge par l'Assurance Maladie depuis au moins 2 ans ;

Considérant le lien fort établi, toujours selon l'Apur, entre situation de défaveur sociale et moindre recours aux soins et à certains dispositifs de prévention ;

Considérant que 5,6 % des parisiennes et parisiens habitent en QPV ;

Considérant la projection du Conseil national de l'Ordre des médecins qui prévoit, pour l'année 2024, 5628 départs en retraite ;

Considérant que Paris est le département français où les dépassements d'honoraires sont les plus élevés, avec un dépassement moyen à hauteur 29,2 euros ;

Considérant les inégalités d'accès à ces médecins suivant les arrondissements, les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements souffrant des plus faibles densités de généralistes et de spécialistes ;

Considérant que le quartier de Belleville Fontaine Au Roi accueille des populations précaires, et a une part d'habitant de nationalité étrangère importante (27% contre 14% à Paris et 20% dans les quartiers politique de la vie à Paris) ;

Considérant que cette situation conduit à des difficultés d'accès aux droits et aux soins ;

Considérant le projet de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Morand qui souhaite travailler en lien avec la résidence ADOMA rue Desargues ;

Considérant que la Ville de Paris a 7 centres municipaux de santé ;

Considérant que ces équipements municipaux permettent de mener une politique municipale d'accès aux soins, de lutte contre le non recours, et de prévention ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, en secteur 1 permettant de construire des liens avec l'hôpital ;

Considérant que les établissements de santé municipaux sont éloignés du 11<sup>e</sup>, notamment le CMS Belleville (Metro Télégraphe) ;

Considérant la proposition des élu-e-s du Groupe Communiste et citoyen intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de 7 centres publics de santé à Paris en priorité dans les QPV ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de février 2021 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu relatif à la création d'un centre de santé adopté par le conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en mars 2021 demandant que la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement soit provisionnée au plan d'investissement de mandature et qu'un site de 400 mètres carrés soit identifié dans le quartier Politique de la ville Belleville – Fontaine au Roi pour le dédier à l'installation de ce centre public de santé ;

Considérant l'amendement déposé par le groupe Communiste et citoyen au budget adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2021, engageant 6 000 000 d'euros, en investissement pour les structures de santé de proximité ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de juillet 2023 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé, demandant que la Ville de Paris actant la localisation de deux futurs CMS d'ici 2027 (Python Duvernois et Charles Hermite) et la planification de 5 autres à l'occasion du vote du budget 2024 en décembre prochain ;

Considérant l'amendement au budget présenté en décembre 2023 par le groupe communiste et citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu du groupe communiste, relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation de 1000 m<sup>2</sup> dans le cadre du réaménagement de la Porte de Montreuil, adopté en février 2024 par le Conseil de Paris ;

Considérant les multiples vœux relatifs à la fermeture des centres de santé de la Croix Rouge, adoptés par le Conseil de Paris au cours des deux dernières années ;

Considérant que l'implantation de nouveaux centres de santé municipaux, dont le besoin de création avait été évalué à 7 en début de mandature par la majorité municipale, doit se faire en fonction des besoins territorialisés des populations avec comme objectif premier de répondre aux besoins des publics les plus éloignés du soin ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 5 juin 2023 en séance du Conseil de Paris prévoyant l'identification de sites susceptibles d'accueillir des activités de soin ;

Considérant que toutes les options foncières doivent être étudiées (mobilisation du foncier municipal, mobilisation du foncier disponible de partenaires tels que les bailleurs) pour permettre l'ouverture rapide de centres municipaux de santé ;

Considérant la volonté, dans le 11<sup>e</sup>, d'établir un centre municipal de santé dans le quartier Belleville-Fontaine au Roi, QPV ;

**Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, de Grégory MOREAU et du groupe Changer Paris ;**

#### **EMET LE VŒU**

- que la Ville de Paris planifie la création d'un équipement municipal de santé permettant de proposer des soins en secteur 1, ainsi que des actions de préventions et d'accès aux droits dans le quartier Belleville Fontaine au Roi ;
- que la Ville de Paris étudie en lien avec les autorités sanitaires et les structures de santé la possibilité d'implanter un dispositif du type Permanence d'accès aux soins de santé dans le quartier de Belleville Fontaine Au Roi.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Bravo et merci. Oui, c'est le groupe Communiste qui rassemble le plus largement dans ce Conseil d'arrondissement mais n'extrapolons pas. C'est un début modeste, mais néanmoins important. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

#### **V11202425 – Vœu relatif à l'équipement du commissariat central du 11e arrondissement en pass Vigik universels**

**M. le Maire** : « Jean-Christophe MARTIN va présenter le vœu suivant. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un vœu assez pragmatique qui naît d'un constat : alors que les pompiers sont équipés de pass universels pour ouvrir les portes, les policiers ne le sont pas.

La quasi-totalité des immeubles de notre arrondissement ont une serrure soit à code soit par interphone doublée de toute manière d'un pass Vigik, notamment pour les facteurs. Les nombreuses missions réalisées par nos policiers dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et dans toute la France, nécessitent forcément l'accès aux immeubles d'habitation. C'est d'ailleurs voté par la quasi-totalité des assemblées générales. Le libre accès aux effectifs de police et aux pompiers est une résolution classique qui était adoptée chaque année et qui, depuis la dernière révision du Code de la copropriété, est devenue perpétuelle.

Considérant la situation actuelle, nos policiers ne sont pas équipés de pass Vigik universels, ce qui engendre une logistique additionnelle pour collecter les codes ou identifier la personne qui va ouvrir, ce qui pourrait totalement être évité. Et ce temps perdu est du temps perdu sur les missions, avec des conséquences qui peuvent être parfois graves.

Donc ce que nous proposons, à l'instar de ce que certaines villes ont pu déjà faire en France, soit avec les policiers, soit avec les pompiers, soit avec les deux, que la Ville de Paris travaille avec la Préfecture de Police, les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété – même si ce sera un peu plus compliqué avec ces derniers vu la multiplicité des acteurs – pour équiper à titre expérimental le commissariat central d'une borne et de pass Vigik universels, et pour qu'on puisse tirer les conséquences à l'issue de cette expérimentation, qu'un bilan soit produit en vue de sa généralisation, ou non. C'est le principe d'un bilan, on expérimente, on obtient les retours de terrain sur l'efficacité de ce dispositif, sur le temps qui a pu être gagné, ensuite on pose le stylo et on réfléchit à l'échelle parisienne. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci à vous. Nour DURAND-RAUCHER pour vous répondre. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci M. MARTIN. En effet, c'est extrêmement pragmatique puisque vous soulignez un problème qui est réel sur le temps d'intervention qui, parfois, est rallongé. Mais c'est aussi incroyable, le timing est particulier puisqu'une convention de partenariat a été signée le 7 février 2024 entre le Ministère de l'Intérieur et l'association Vigik. La Préfecture de Police nous a informé qu'elle étudiait actuellement cette question de l'accès des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire national, que ce soit police ou gendarmerie. Il est important de voir ce que la Préfecture de Police va décider.

Mais la question est de faire en sorte que l'ensemble des services puissent être équipés d'au moins une borne à encoder et d'un nombre suffisant de badges. Il faudrait assurer une traçabilité parce que la question majeure, c'est aussi de vérifier que chaque encodage puisse être réalisé avec une opération spécifique et ainsi éviter absolument tout risque d'usage personnel ou de la possibilité que ce soit utilisé autrement que quand c'est strictement nécessaire. Vous l'avez dit vous-même, il faut également l'accord des copropriétés. Donc ce projet risque en fait d'être couteux et long à mettre en place. Et c'est du ressort de la Préfecture de Police.

Nous vous rejoignons sur le fait que cela pourrait rendre plus pratique certaines activités de police. La Préfecture de Police étudie la question depuis le début du printemps et nous avons finalement assez peu de pouvoir au niveau de l'arrondissement, sinon appuyer une demande si jamais la demande n'avait pas encore existé. Il n'est actuellement pas possible d'équiper à titre expérimental le commissariat central du 11<sup>e</sup> d'une borne et de pass Vigik universels puisque cela doit être décidé au niveau de la Préfecture de Police.

C'est pourquoi, malgré notre accord de principe sur l'idée qu'il est important d'avancer sur cette question, nous ne pouvons malheureusement répondre favorablement à votre vœu. Non pas

parce que nous sommes en désaccord sur le fond, mais comme je vous le dis, parce que c'est du ressort de la Préfecture de Police qui l'étudie actuellement. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Donc l'avis de l'exécutif est une abstention. Nous passons au vote. »

**Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement,**

Considérant que la quasi-totalité des immeubles du 11<sup>ème</sup> arrondissement ont équipé leurs entrées respectives de lecteurs de cartes de type Vigik,

Considérant par ailleurs les nombreuses missions réalisées par les policiers du 11<sup>ème</sup> arrondissement qui nécessitent l'accès aux immeubles d'habitation,

Considérant que l'obtention de cet accès nécessite actuellement une logistique additionnelle pour collecter les codes ou identifier une personne susceptible d'ouvrir les portes, logistique qui pourrait être évitée,

Considérant que plusieurs minutes perdues sur une intervention des forces de l'ordre peuvent avoir des conséquences graves,

Considérant que l'autorisation d'accès à l'immeuble conféré aux effectifs la Police nationale est une résolution soumise obligatoirement aux Assemblées générales de copropriété, autorisation devenue perpétuelle il y a quelques années (contre limitée à un an auparavant),

**Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),**

**EMET LE VŒU**

- Que la Ville de Paris élabore une convention avec la Préfecture de Police, les Bailleurs sociaux et les Syndic de copropriété afin d'équiper à titre expérimental le commissariat central du 11<sup>ème</sup> arrondissement d'une borne et de pass Vigik universels,
- Qu'à l'issue de cette expérimentation, un bilan soit produit en vue de sa généralisation.

**M. le Maire** : « J'informe que Jérôme MEYER a donné pouvoir à Luc LEBON et Dominique KIELEMOËS à Joséphine LANFRANCHI.

Qui vote pour ? Le groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. Comme quoi, il faut se réunir sur l'essentiel. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 0	
Nombre de votants : 2			
Abstentions	0	NPPV	16
POUR	2	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**Q11202404 – Question orale relative au devenir de la place du Père Chaillet**

**M. le Maire** : « Il nous reste deux questions orales, la première étant relative au devenir de la place du Père Chaillet. Je donne la parole à Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. À quelques pas de notre mairie, la place du Père Chaillet fait grise mine. Elle manque de vie dès lors que le marché, qui l'occupe deux fois par semaine, n'est plus là. Pourtant, elle ne manque pas d'un certain charme et d'un potentiel indéniable. Nous nous réjouissons du retour du manège, mais il y a la question des deux bacs de collecte des déchets organiques. Régulièrement sales, dégageant une odeur souvent désagréable, ils ne sont pas sans incommoder le voisinage. Il aurait été peut-être pertinent de positionner ces bacs de l'autre côté, côté avenue Ledru Rollin, au lieu du côté des habitations.

En conséquence, notre groupe souhaiterait obtenir des précisions sur ces bacs de collecte de déchets organiques. Peuvent-ils être déplacés afin d'amoindrir les nuisances qu'ils génèrent sans entraver bien évidemment la collecte ? Et plus généralement, quel avenir souhaitez-vous donner à la place du Père Chaillet ? Merci. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette question qui est tout à fait d'actualité. Cela va nous permettre de donner quelques nouvelles, tout d'abord sur la question générale du devenir de cette place. Cette place est longée par l'avenue Ledru Rollin et la chaussée de la rue de la Roquette a été réfectionnée tout récemment. Nous étudions actuellement la plantation de deux nouveaux arbres dans cette rue. Si c'est faisable, ils seront évidemment plantés. Il n'y en a jamais trop et la place reste encore trop peu ombragée. Dans le cadre du projet de requalification de l'avenue Ledru Rollin, qui devra se développer en 2025 avec notamment la réalisation de pistes cyclables, nous avons demandé que la question des pieds d'arbres soit intégrée au projet et les pieds d'arbres de la place pourrait dans ce cadre faire l'objet d'une réfection en même temps que l'aménagement de l'avenue Ledru Rollin afin d'améliorer l'accessibilité aussi bien dans les commerces que pour les clients du marché et pour les piétons sur la place, dans le cadre de cette mandature. Dans un second temps, la place sera évidemment concernée par la démarche « Embellir votre quartier » dans le quartier Bastille-Popincourt. Toute proposition des habitants, des commerçants, et aussi ce que vous venez d'évoquer, sera versée pour essayer d'améliorer le fonctionnement de cette place et son esthétique.

Concernant la collecte des bacs de déchets alimentaires, avec Grégory MOREAU et Alexandre VISCONTINI, nous en sommes particulièrement fiers. Le 11<sup>e</sup> est le premier arrondissement à Paris dans lequel la collecte des biodéchets a été généralisée. Nous avons aujourd'hui plus de 50 points d'apport volontaire qui permettent à nos concitoyennes et concitoyens de déposer leurs biodéchets dans ces bacs. Il s'agit des Trilib', mais aussi de ces bacs qui sont posés sur les marchés alimentaires. Cette collecte permet de valoriser ces biodéchets principalement sous forme de biogaz via la méthanisation, et plus marginalement de compost. Cela fait surtout économiser des tonnes d'eau aux incinérateurs. Quand on met ces biodéchets dans des incinérateurs, cela revient à brûler des feuilles de salade, donc ce n'est évidemment pas un usage favorable. En plus, la méthanisation permet de faire rouler les bus de la RATP et les engins de la Ville de Paris, donc c'est un usage direct qui bénéficie aussi aux Parisiennes et aux Parisiens.

Concernant les points de collecte situés sur les emprises de marché, dont la place du Père Chaillet, ces bennes sont maintenant fixes 7j/7, avant elles étaient présentes uniquement les jours de marché. Elles sont désormais collectées 6j/7 pour éviter les mésusages et les salissures. Ce sont les équipes de la Propreté du 11<sup>e</sup> qui les nettoient. J'ai pu, comme vous, constater des problèmes d'odeur et de propreté. Les services nous ont indiqué que le prestataire qui est chargé de la collecte a connu des difficultés ces derniers mois. Je ne suis pas convaincu que ce soit la seule explication de ces difficultés. Je vous le dis comme je le pense. Ça a pu expliquer peut-être quelques mauvaises odeurs, mais je pense qu'il faut que les services restent vigilants. Je me

retourne vers Grégory MOREAU pour faire passer les bons messages et pour que le nettoyage soit fait correctement. Il l'est fait et on n'a pas ces difficultés sur les 'Trilib' qui sont, eux, nettoyés et lavés tous les deux jours. Donc le lavage n'est peut-être pas au niveau. Ce sont néanmoins des collectes qui sont très efficaces puisque nous avons collecté 17 tonnes de biodéchets entre janvier et mai. C'est véritablement utile car 17 tonnes de biodéchets correspondent à environ 13 ou 14 tonnes d'eau. Notre objectif est évidemment d'améliorer le fonctionnement de ces bornes.

Je répète le message de tri qu'il est important que nos concitoyens entendent. Ils peuvent récupérer des bio-seaux pour pouvoir faire le tri chez eux et ainsi participer à cette amélioration du tri.

Mon dernier point concerne le manège du Père Chaillet. Après avoir attendu quasiment un an, nous sommes enfin au bout de nos difficultés puisqu'il est en cours de montage et normalement, il sera installé le 22 juin prochain. Je serai évidemment sur cette place, peut-être que certains, puisque nous sommes en période de campagne, seront présents aussi. En tout cas, cela sera l'occasion de nous rassembler tous autour du manège de la place du Père Chaillet. J'espère en tout cas qu'il répondra à toutes nos attentes. C'est un manège d'une esthétique choisie. À chacune et à chacun de le découvrir. J'ai bien évidemment informé les riverains et les commerçants de cette place il y a quelques jours, dès que nous avons la confirmation de la date définitive de sa réinstallation. Donc merci pour votre question qui m'a permis de revenir sur tous ces points d'actualité. Merci beaucoup. »

#### **Q11202405 – Question orale relative aux « ramblas » des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry**

**M. le Maire :** « Jean-Christophe MARTIN a une question orale relative au boulevard Richard Lenoir et Jules Ferry. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Je précise que la question est relative « aux ramblas » des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry Et je me permets d'associer à cette question notre collègue Nelly GARNIER qui s'excuse de ne pouvoir être présente parmi nous ce soir.

Monsieur le Maire, dans sa définition n°1, le Larousse en ligne définit le mensonge comme – je cite – « Action de mentir, de déguiser, d'altérer la vérité : Le mensonge sert de fondement à sa politique ». Donc M. le Maire, le 15 mai 2024, vous avez menti à ce Conseil. En effet, en réponse au vœu de notre groupe demandant le maintien des grilles des jardins des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, vous vous êtes bien gardé d'annoncer que celles-ci seraient tronçonnées le lendemain matin. Mensonge par omission.

Ainsi, le 16 mai au petit matin, la Ville de Paris découpait les grilles de ces jardins, en dépit de la mobilisation sur place des riverains et – il faut le voir pour le croire – sous escorte policière. Cela même alors qu'un vœu de notre groupe demandant leur maintien devait encore être examiné par le Conseil de Paris et qu'un référé portant la même demande n'avait pas encore été jugé. La Ville a choisi le passage en force avec – il faut quand même le dire et que chacun assume ses positions – la complicité des Verts qui n'ont jamais soutenu aucun de nos vœux demandant leur maintien. Pourtant, avec les voix de nos deux groupes au conseil de Paris, nous aurions pu vous contraindre à laisser ces grilles en place. Le juge des référés vous a par ailleurs donné tort le 28 mai en ordonnant la suspension des travaux.

Je tiens à rappeler que d'autres solutions existent, des solutions compatibles avec votre projet de « ramblas » – ce n'est pas tout le projet qu'on remet en cause, il existe de vraies solutions compatibles avec la continuité piétonne qui est plutôt une bonne idée – et qui permettent de conserver les grilles des squares. Il s'agit de la proposition des riverains d'installer des portillons d'accès supplémentaires pour créer une continuité longiligne, les anciens portillons étant particulièrement mal placés. C'est simple, efficace et cela ne coûte pas cher. Mais vous avez préféré rester sourd.

En conséquence, les élus du groupe Changer Paris souhaiteraient obtenir une réponse à cette question assez simple : suite à la suspension des travaux prononcée par le Juge, la majorité municipale compte-t-elle enfin écouter les riverains et collectifs, et revoir sa copie afin d'y intégrer le retour des grilles dans les jardins des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry ? »

**M. le Maire :** « Ecouter les riverains, oui. J'étais ce matin sur le marché Popincourt, situé juste à côté, et j'y suis retourné cet après-midi avec France Nature Environnement (FNE) et l'association « Sauvons Jules et Richard » qui ont conduit les recours que l'on connaît, et je vais être d'une totale honnêteté avec vous : sur la journée, deux personnes opposées au projet nous ont abordé et une bonne dizaine de personnes sont venues me voir en disant que c'est chouette d'avoir pu retirer ces grilles du square May Picqueray, que cela leur facilite la vie et qu'il faut tenir bon face aux contestations. Certains de ces riverains sont venus nous voir quand on était sur place avec FNE et Sauvons Jules et Richard, et je n'ai rien eu à dire puisque le débat s'est engagé spontanément entre eux. Ils étaient en désaccord. Je peux d'ailleurs vous dire que c'est FNE et Sauvons Jules et Richard qui n'écoutaient pas les riverains. On ne me croit pas quand je raconte cela mais les collectifs opposés étaient présents et peuvent en témoigner. Votre question d'actualité est tout à fait pertinente pour pouvoir vous affirmer que nous écoutons les riverains qui nous demandent de mener ces projets.

Vous nous accusez de mensonges. Ce Conseil s'était bien passé jusqu'ici et je voudrais que l'on préserve le respect que l'on se doit les uns et les autres. En l'occurrence, les travaux effectués ont été lancés suite à une autorisation administrative qui a été ultérieurement suspendue par le juge. Ces travaux ont été effectués dans le respect du droit.

Vous évoquez un vœu qui a été rejeté par ce Conseil et au Conseil de Paris. Ce n'est pas parce que vous avez présenté un vœu qui n'a pas été adopté qu'il devrait nous contraindre, alors que ce projet est l'un des projets phares de la mandature.

Nous avons déjà débattu de ces questions donc on ne va pas passer nos conseils à ressortir les mêmes arguments, mais je souhaite vous dire que si j'étais cet après-midi avec ces collectifs, c'est parce que, suite au jugement en référé dont nous avons interjeté un appel – nous verrons ce que le juge dit en dernier recours – et sans même attendre, nous voulions ouvrir une discussion avec FNE et les collectifs pour essayer de se comprendre. Nous sommes tous des gens de bonne composition mais nous avons constaté rapidement un point de désaccord : nous ne voulons pas nous contenter de mettre des portillons dans les grilles qui sont aux extrémités de ces jardins parce que nous voulons un espace public qui soit traversant, qui soit ouvert et qui invite les gens à passer. Une grille, même avec un portillon, n'invite pas de la même façon qu'un espace libre. L'exemple du square May Picqueray le montre très bien, les gens s'approprient cet espace et les riverains viennent nous demander de continuer. C'est un point de désaccord, dont acte. C'est normal que dans une société où l'on débat, il y ait des points de désaccord.

Sur le reste, je sens qu'il y a moyen de pouvoir faire évoluer le projet. Il y a des incompréhensions. La visite que nous avons faite cet après-midi faisait suite à trois réunions que nous avons eues dans cette même salle, et dans lesquelles ils nous disaient il ne faut pas faire ci, il ne faut pas faire ça, des choses qui ne sont pas dans le projet. Par exemple, il est prévu de démonter le platelage le long du square Jules Ferry parce que ce sont des nids à rats et les associations pensaient qu'on voulait végétaliser l'entièreté de la superficie de ce platelage qui laisserait très peu de place pour passer. Donc on ne se comprenait pas quand elles nous disaient cela. Aujourd'hui, nous sommes allés avec les plans et chacun a pu constater que ce n'était pas notre projet. J'entends des campagnes qui sont basées sur des mensonges – puisque vous avez parlé de mensonges tout à l'heure – qui fustigent des choses qui ne sont pas dans notre projet. Nous avons pu le constater concrètement sur le terrain, en regardant les plans et en regardant le terrain.

Nous avons eu aussi un débat intéressant sur le trottoir qui est de l'autre côté des grilles, de l'autre côté des haies. Ce que nous portons, avec Florent HUBERT, c'est de végétaliser au maximum. Pourquoi on dit d'enlever les grilles ? Parce que ça n'aurait pas de sens d'avoir des grilles au milieu d'un espace vert. On veut épaissir ces haies en les élargissant, en englobant le trottoir actuel, les pieds d'arbres actuels, y compris la piste cyclable actuelle. Et après cette piste cyclable, le trottoir qui est actuellement entre les grilles et les arbres serait déporté au niveau des stationnements actuels. Il y a un point d'accord avec les collectifs présents tout à l'heure, sur la majeure partie du linéaire, c'est-à-dire de la grisette jusqu'aux portes d'entrée en biais. Après, ils souhaitent au contraire qu'on garde les pavés en granit qui servent de trottoir parce qu'à cet endroit-là, ils sont plus larges. Pourquoi pas, ça se discute.

Ils nous ont demandé aussi de regarder s'il y avait un moyen de planter des arbres du côté des façades. Évidemment on va regarder. On avait demandé aux services, qui nous ont dit que c'était compliqué à cause des réseaux. Puis FNE nous dit que des experts affirment qu'il y a des endroits où il n'y a pas de réseau et où l'on pourrait planter des arbres. Donc on demande aux services de reprendre leur copie car ce genre de chose peut évoluer. Dès lors qu'on discute à partir du vrai projet et des vraies intentions, le seul point sur lequel nous ne sommes pas d'accord est cette ouverture de l'espace public pour permettre aux gens de passer.

Il y a un exemple que Luc LEBON et Florent HUBERT reprennent régulièrement, c'est le square Padeloup, devant le Cirque d'Hiver, qui a été transformé avec son ouverture et sans évincer quiconque, y compris des personnes en situation de rue. Il ne faut pas compter sur nous pour faire des aménagements anti-SDF. Ce que je trouve vraiment réussi dans cet aménagement, c'est qu'il y a maintenant des personnes, des jeunes, qui s'assoient sur les bancs et qui lisent alors qu'il n'y avait aucun autre usager avant l'aménagement. Voir des jeunes s'asseoir sur des bancs dans l'espace public à Paris, c'est plutôt sympathique. Et c'est ça qu'on veut faire sur cette promenade.

À partir du moment où on a des gens qui sont de bonne volonté, je suis certain qu'on arrivera à trouver un accord in fine. En tout cas, vous l'avez compris, on est déterminés à mener ce projet et à se comprendre, parce que dès lors qu'on se comprend, les choses sont en général plus simples. Merci pour votre question, même si elle est un peu récurrente, mais cela permet de montrer que l'on progresse.

Merci à tous, c'était notre dernière séance avant l'été donc je vous souhaite un très bel été. Je compte sur vous pour tenir des bureaux de vote, on a besoin de tout le monde pour que la démocratie puisse s'exprimer. On en a grand besoin dans le contexte politique actuel. Je vous

souhaite un excellent été olympique. Bonne soirée à toutes et tous. Le prochain conseil aura lieu le 23 septembre. »

**À 22h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Signature	Signature
<b>M. François VAUGLIN</b> Maire du 11 <sup>e</sup> arrondissement	<b>M. Grégory MOREAU, Adjoint au Maire</b> Secrétaire de séance